

N° 58

SENAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982

Annexe au procès-verbal de la séance du 23 novembre 1981

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1982, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur.

Rapporteur général.

TOME III

**LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)**

ANNEXE N° 24

**RELATIONS EXTÉRIEURES
II - COOPÉRATION**

Rapporteur spécial : Robert SCHMITT.

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Henri Duffaut, Jacques Descours Desacres, Geoffroy de Montalembert, Jean Cluzel, vice-présidents ; Modeste Legouez, Paul Jargot, Yves Durand, Louis Perrein, secrétaires ; Maurice Blin, rapporteur général ; René Ballayer, Charles Beaupetit, Stéphane Bonduel, Henri Caillavet, Jean Chamant, René Chazelle, Marcel Debarge, Gérard Delfau, Marcel Fortier, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade, Jean Francou, Pierre Gamboa, Henri Goetschy, Robert Guillaume, Marc Jacquet, Tony Larue, Georges Lombard, Michel Manet, Josy Moinet, René Monory, Jean-François Pintat, Christian Poncelet, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Robert Schmitt, René Tomasini, Henri Torre, Camille Vallin.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (7^e législ.) : 450 et annexes, 470 (annexe 26), 472 (tome II) et in-8°, 57.

Sénat : 57(1981-1982).

Loi de Finances - Afrique - Coopération.

SOMMAIRE

	Pages
Avertissement	4
I - AVANT-PROPOS	6
I- Présentation générale du budget de la Coopération	6
II- Examen en Commission	10
1re PARTIE	
LA POLITIQUE FRANÇAISE DE COOPERATION AVEC LES ETATS AFRI- CAINS	12
Chapitre 1 : L'AMORCE DE NOUVEAUX CHOIX	12
I- Une constatation : de nouveaux objectifs pour la coopération	12
II- Une demi-surprise : le déclin relatif de l'aide aux Etats de la coopération	14
III- Une déception : la modestie des crédits budgétaires	16
Chapitre 2 : L'AIDE ACCORDEE AUX PAYS AFRICAINS	19
I- L'assistance technique civile : les coopérants	19
A- Les effectifs	19
B- La remise en cause de la politique de « globalisation »	20
II- L'aide aux investissements	21
A- les subvention du F.A.C.	22
B- les prêts de la C.C.C.E.	24
C- Le fonds de solidarité africain	25
D- La C.D.A.	26

III- Les concours financiers aux Etats	27
IV- La coopération scientifique	30
V- La Coopération militaire :	30

2e PARTIE

UN ETAT DE LA COOPERATION : LE SENEGAL	33
Chapitre 1 : LES HOMMES	34
Chapitre 2 : LES DEUX SENEGAL : LE SENEGAL DU CAP VERT ET LE SENEGAL DE L'ARACHIDE	36
I- Le Sénégal des villes	36
II- La « dictature de l'arachide »	40
Chapitre 3 : DEUX PROBLEMES MAJEURS : L'EAU ET L'EMPLOI	44
I- Comment parvenir à la maîtrise de l'eau ?	45
II- Comment empêcher les hommes de partir ?	48
Chapitre 4 : LA COOPERATION AVEC LA FRANCE	50
I- L'assistance technique	50
II- L'aide aux investissements	51
1°) L'aide courante	51
2°) L'aide exceptionnelle et le plan de redressement sénégalais	52
CONCLUSION : un pays sous tutelle économique	54
ANNEXES	56
I- Statistiques relatives à l'aide française au développement	57
II- Principaux projets d'investissement financés au Sénégal avec l'aide de la France	58

AVERTISSEMENT

MESDAMES, MESSIEURS,

Afin d'éviter d'éventuelles redites, et dans un but de concision, votre rapporteur spécial a modifié, conformément aux recommandations de la Commission des Finances, la structure de son rapport. Celui-ci se compose désormais de **trois parties** :

1°) Un bref résumé du budget de la coopération, accompagné des observations formulées par votre commission ;

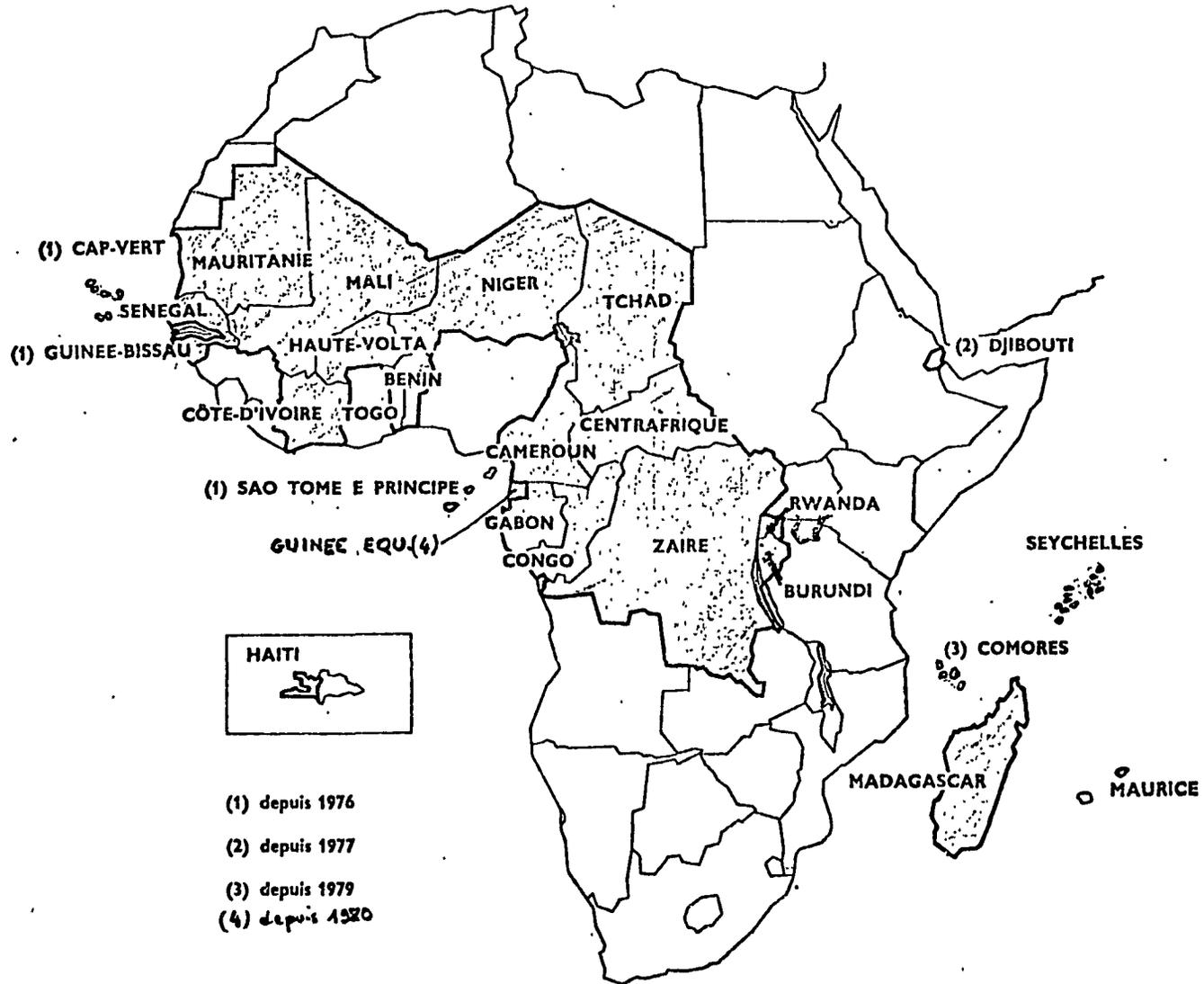
2°) Un examen plus rapide que par le passé des principales actions financées par le budget de la coopération.

3°) Un exposé relativement approfondi portant soit sur un problème important qui se pose aux pays africains, soit sur la situation économique et sociale de l'un de ces pays.

Dans le cadre du budget 1982, votre rapporteur a choisi le Sénégal, en raison des changements politiques récents qui y ont eu lieu et des graves difficultés économiques que traverse ce pays.

On trouvera en annexe les renseignements complémentaires relatifs à l'ensemble de l'aide publique française.

LES 26 ETATS RELEVANT de la COMPETENCE
du MINISTERE de la COOPERATION



AVANT-PROPOS

I - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET DE LA COOPERATION

Pour 1982, le montant de crédits ouverts au budget de la Coopération est égal à **4.897,63 millions de francs.**

Les caractéristiques de ce budget sont les suivantes :

1°) Une croissance soutenue des crédits mais qui ne traduit pas de changements profonds dans la politique du Gouvernement.

Au cours des deux années précédentes, les crédits de la coopération inscrits dans la loi de finances initiale avaient connu une croissance appréciable de 17% environ.

Cette année, le budget de 1982 est en augmentation de **19,2%**, compte tenu des transferts de crédits effectués au profit des ministères de la recherche (1). L'accroissement est donc sensible mais **n'implique nullement un bond en avant dans l'octroi des crédits**, tel qu'il en est effectué au profit de certains ministères et auquel on aurait pu s'attendre, compte tenu des déclarations du Gouvernement sur la nécessité de majorer très sensiblement notre aide au cours des cinq années à venir.

D'autre part, si on compare ces crédits à **l'ensemble** des crédits ouverts en 1981, y compris ceux qui figurent dans la loi de finances rectificative du 3 août 1981, l'augmentation des dépenses proposées pour 1982 n'est plus que de **10,2%**.

(1) Si l'on ne tient pas compte de ces transferts, l'augmentation n'est plus que de 4 %.

	Loi de finances initiale 1981	Loi de finances initiale et loi de finances rectificative 1981	Projet de Loi de finances 1982	Loi de finances initiales %	Loi de finances initiale et rectificative %
Titre III. Personnel, matériel, entretien	245,92 (1)	255,92	295,89	+ 20,3	+ 15,6
Titre IV. Assistance technique civile et militaire, concours financiers, coopération sociale et culturelle	2.890,59	3.214,99	3.493,84	+ 20,9	+ 8,7
Titre V. Investissements de l'Etat (C.P.)	11	11,80	12,9	+ 17,3	+ 9,3
Titre VI. FAC et équipements militaires (C.P.)	962 (1)	962	1.095	+ 13,8	+ 13,8
TOTAL	4.109,51	4.444,71	4.897,63	+ 19,2	+ 10,2
Pour mémoire : autorisations de programme	1.044	1.044,80	1.202,19	+ 15,1	+ 15,1

(1) Déduction faite des crédits transférés au budget de la recherche en 1982.

2°) Quelques nouvelles priorités

Le tableau ci-après permet de mesurer l'évolution des dépenses afférentes aux différentes actions menées par le ministère de la Coopération.

(millions de F)

	Budget 1981	Budget 1982	Variation en %
1. - Dépenses de fonctionnement des services			
- administration centrale	105	122,2	+ 16,4
- missions et centres culturels à l'étranger	138,2	170,6	+ 23,4
- divers (1)	2,7	3,1	+ 14,8
	245,9	295,9	+ 20,3
2. - Assistance technique			
- personnel civil et militaire	2 036,1	2 449,3	+ 20,3
- coopération technique militaire	274,2	304,2	+ 10,9
	2 310,3	2 753,5	+ 19,2
3. - Coopération culturelle et sociale	293,1	349,2	+ 19,1
4. - Concours directs aux Etats	287,2	391,1	+ 36,2
5. - Aide aux investissements (CP)			
- Fonds d'aide et de coopération (FAC)	922	1 055	+ 14,4
- Aide à l'équipement militaire	40	40	-
	962	1 095	+ 13,8
6. - Investissements de l'Etat (CP)	11	12,9	+ 17,3
TOTAL	4 109,5	4 897,6	+ 19,2
Pour mémoire : autorisations de programme	1 044	1 202,2	+ 15,1

(1) Non compris les crédits transférés en 1982 au budget de la recherche.

Deux priorités s'en dégagent :

a)- **l'assistance technique civile et militaire**, c'est-à-dire, l'envoi de coopérants dans les pays africains. Plus de 2,4 milliards de francs, soit environ la moitié du budget de la coopération lui est consacrée. L'augmentation par rapport au budget initial de 1981 est de 20,2 %. Si l'on y ajoute les crédits de la loi de finances rectificative d'août 1981, elle est de 13,7 %. A noter que, parmi les mesures nouvelles proposées à ce titre figure **la création de 180 emplois de coopérants**

b)- **la coopération culturelle et sociale** ces crédits s'accroissent de 19,1 % (de 18,9 % par rapport aux crédits 1981 des deux lois de finances). Cet effort n'est certes pas considérable mais il a le mérite de rompre avec une longue série de dotations budgétaires particulièrement faibles, que d'ailleurs votre commission avait à diverses reprises déplorées. Il portera essentiellement sur l'octroi de bourses (+ 25,5 %) et les actions culturelles (+ 35,4 %).

3° La dotation du fonds d'aide et de coopération (F.A.C) augmente modérément : il s'agit des subventions accordées pour le financement de projets d'investissements en Afrique. En crédits de paiement l'augmentation est de 14,4% ; en autorisations de programme, de 15,3 %.

4° Les concours directs aux Etats méritent une mention particulière.

Par rapport à la loi de finances initiale de 1981, l'augmentation des crédits est de 36,2 %. En fait, il convient de tenir compte des crédits supplémentaires votés en juillet dernier et qui atteignent le montant considérable de 205 millions de francs. Par rapport à l'ensemble des crédits ouverts en 1981, les crédits de 1982 ne sont pas en progression mais en recul (- 20,5 %).

5° Un nombre limité de créations d'emplois.

Outre les 180 postes de coopérants civils dont le coût s'élève à 20 millions de francs, les créations d'emplois portent sur :

- 7 emplois d'administration centrale (0,6 million de francs),
- 5 emplois dans les missions de coopération,
- 3 emplois dans les centres culturels.

Le coût de ces 8 derniers emplois (animateurs ou gestionnaires) est de 3,6 millions de francs (1).

Rappelons cependant que le collectif d'août 1981 a créé 15 emplois d'administration centrale et 100 postes de volontaires du progrès.

II - EXAMEN EN COMMISSION

Le 21 octobre 1981, votre Commission des Finances a procédé à l'examen des crédits du budget de la Coopération pour 1982.

Après avoir rappelé les caractéristiques générales de ce budget, votre rapporteur spécial a conclu son exposé sur deux observations :

1°) La première pour demander une nouvelle fois que **le ministre de la Coopération et du développement ait réellement et entièrement compétence sur l'ensemble de l'aide de la France au développement.**

2°) La seconde pour **regretter que les ambitions généreuses manifestées par le nouveau Gouvernement se traduisent de façon si timorée dans le budget 1982**, car ce n'est pas avec une croissance de 19% en francs courants que l'on peut espérer doubler en 7 ans le volume de notre aide au développement. Votre rapporteur a exprimé le souhait que le budget de 1983 marque le début de réalisations conformes aux objectifs annoncés.

Au cours du débat qui a suivi plusieurs commissaires sont intervenus.

Monsieur Goetschy s'est étonné du coût très élevé (3,533 millions de francs) des huit emplois créés dans les missions de coopération et les centres culturels. Le coût par poste créé s'élève en effet à 430.000 F, ce qui paraît excessif, notamment par rapport au coût des postes de coopérants créés cette année (coût moyen : 111.000 F).

La Commission a chargé son rapporteur spécial d'interroger le ministre à ce sujet lors de l'examen du budget de la coopération par le Sénat.

(1) Voir à ce sujet l'observation faite en Commission (II ci-après).

Monsieur Caillavet a évoqué l'aide fournie par les coopérants techniques relevant des entreprises publiques (telle E.D.F.). Votre rapporteur spécial a indiqué que ces coopérants n'étaient pas pris en compte budgétairement.

Monsieur Martin, rapporteur pour avis de la Commission des affaires étrangères a remarqué, comme l'avait fait Monsieur Schmitt, que le projet de budget pour 1982 était marqué par une grande continuité avec les budgets précédents. Il a également relevé, en le regrettant, le niveau élevé des concours financiers aux Etats africains.

Monsieur Monory a appelé l'attention de la Commission sur le rôle important joué par les prêts de la C.C.C.E. dans l'aide au développement en Afrique. Il a souligné la croissance de ces prêts au cours des dernières années. Il a enfin souligné l'avantage des fonds prêtés avec une bonification assurée par les pays arabes.

Monsieur le Président Bonnefous a rappelé qu'il était absolument nécessaire que les prêts et dons faits par la France fassent l'objet d'un contrôle a posteriori et qu'un organe nommé désigné soit chargé de ce contrôle.

Après que Monsieur Larue et Monsieur Jargot eurent marqué leur accord avec ce point de vue **la Commission a adopté une proposition tendant à demander la création d'une commission parlementaire mixte** chargée de recueillir toutes informations et de mener toutes missions permettant d'exercer un tel contrôle.

Sous le bénéfice de ces observations, et notamment de la réponse du ministre à la proposition tendant à la création de la Commission mentionnée ci-dessus, **la Commission a approuvé le projet de budget de la Coopération pour 1982.**

**PREMIERE PARTIE :
LA POLITIQUE FRANCAISE DE COOPERATION
AVEC LES ETATS AFRICAINS.**

CHAPITRE 1 : L'AMORCE DE NOUVEAUX CHOIX

Il est naturel que l'entrée en fonction du nouveau Gouvernement s'accompagne d'un infléchissement de la politique de coopération menée jusqu'alors. Votre rapporteur a donc tenu à présenter rapidement les premières orientations nouvelles dégagées par le Gouvernement, avant d'examiner si le projet de budget 1982 en porte les traces.

**I- UNE CONSTATATION :
DE NOUVEAUX OBJECTIFS POUR LA COOPERATION**

Comme l'a observé votre Commission des finances (1), le budget 1982 de la Coopération ne comporte pas de changement majeur par rapport à ceux des années précédentes. Cependant, si apparemment le Gouvernement n'a pas eu le temps -ou la volonté- de traduire dans les documents budgétaires les orientations nouvelles qu'il a adoptées, celles-ci ne leur ont pas moins été clairement affirmées.

Etant donné que ces nouveaux principes devraient marquer tôt ou tard les choix budgétaires du Gouvernement, il est bon de les rappeler en préambule de l'exposé des moyens de la politique française de coopération.

1°) Accroissement du volume global de l'aide.

« La France accroîtra au cours des prochaines années son effort en faveur des pays en développement et devrait atteindre dans son intégralité l'objectif de 0,7% de son PNB (2) consacré à l'aide publique au développement, en 1988 ». (3)

(1) Voir ci-dessus.

(2) Dont 0,15% pour les pays moins avancés (P.M.A.).

(3) Réponse à la question n° 1 posée par la Commission des finances de l'Assemblée Nationale.

Il est précisé que cet objectif s'entend **hors DOM-TOM**. Rappelons que selon les termes mêmes du ministre (1), « l'aide publique française ne représente pas 0,62% du P.N.B., mais seulement 0,32% -hors DOM-TOM bien sûr- ». **Il s'agit donc d'un doublement de notre aide en 7 ans.**

2°) Prise en considération des besoins réels des populations africaines.

« S'il est justifié d'aider nos entreprises à conquérir de nouveaux marchés, il convient également d'inclure dans nos projets une meilleure prise en compte des besoins réels des pays qui ont besoin de notre concours. Cet effort de réalisme et d'efficacité est la meilleure garantie de nos débouchés futurs : plus les pays se développeront de manière satisfaisante, plus les relations commerciales qui pourront s'établir avec eux seront fructueuses.

« Une plus grande attention sera également portée à la conception du développement que nous voulons défendre. Ainsi, au lieu de favoriser la construction d'économies extraverties, dépendant pour leurs ressources de la vente sur le marché mondial d'un ou deux produits et sacrifiant leurs agricultures vivrières au bénéfice incertain de produits d'exportation, le Gouvernement prêtera son appui à des modes de développements plus autocentrés où l'autosuffisance alimentaire et une plus grande indépendance énergétique constituent des objectifs prioritaires. » (2).

« Le ministre a précisé par ailleurs (1) ce qu'il entendait par développement « autocentré » : « c'est un développement centré sur les besoins internes, ce qui implique dans certain cas une rupture avec le marché international. C'est aussi un développement endogène dans lequel, pour reprendre l'expression de Mao Zedong, on « compte sur ses propres forces »

3°) Elargissement de la coopération.

« A l'évidence, la France ne laissera pas se relâcher les liens historiques et économiques qui l'unissent à certains pays en développement situés notamment sur le continent africain. Avec ces pays, les relations seront non seulement maintenues mais augmentées, consolidées et élargies dans un esprit nouveau de responsabilité partagée.

« Mais le Gouvernement n'entend pas limiter son effort à ces zones d'action traditionnelles. D'autres pays seront progressivement associés à la politique d'aide au développement. Les pays les moins avancés, en raison de

(1) Plaidoyer pour une conception autogestionnaire du développement (27 juin 1981).

(2) Questionnaire Assemblée Nationale, question n° 1, ce qui se traduit au plan local par l'importance des communautés de base ; au plan national, par un contenu international, par un renforcement de la coopération entre Etats du Tiers-Monde ».

leur situation dramatique (moins de 200 dollars annuels par personne, moins de 20% d'adultes alphabétisés, moins de 10% de la richesse nationale fournie par l'industrie) recevront ainsi, dans les années prochaines, une contribution accrue : les sous-objectif d'aide représentant 0,15% du P.N.B. devrait être atteint, pour ce qui concerne la France, en 1985.

« Enfin, sans abandonner le caractère bilatéral d'une partie importante de son aide, la France devrait augmenter ses contributions à certaines institutions multilatérales dont la spécialisation garantira l'efficacité (PAM, UNICEF, HCR,...). » (1)

II - UNE DEMI-SURPRISE : LE DECLIN RELATIF DE L'AIDE AUX ETATS DE LA COOPERATION.

A l'heure actuelle, les Etats africains et malgaches reçoivent **53,3% de notre aide publique bilatérale** (DOM et TOM exclus).

Tableau n° 1

Total de l'aide publique française en 1979.....	14,3 milliards de francs
dont - DOM-TOM	6 milliards de francs
- aide multilatérale	2,5 milliards de francs
- aide bilatérale	5,8 milliards de francs
● Etats Africains et malgaches	3,1 milliards de francs
● Autres Etats	2,7 milliards de francs

Ce qui est plus inattendu est de constater que, rapportée au produit national brut (P.N.B.), la part des Etats africains au sein de l'ensemble de notre aide est en régression depuis plusieurs années.

(1) Question n° 1 Assemblée Nationale.

Tableau n° 2
en % du P.N.B.

	1974	1979
Total de l'aide publique en % du P.N.B.	0,58	0,59
dont - DOM-TOM	0,22	0,25
- aide multilatérale	0,08	0,10
- aide bilatérale	0,29	0,24
(dont EAM)	(0,17)	(0,14)

Ainsi, deux observations s'imposent :

1°) Notre aide publique hors DOM-TOM est au déclin relatif depuis au moins cinq ans : elle ne représente que 0,34% du P.N.B. en 1979 contre 0,37% en 1974. La part des Etats africains a suivi une évolution parallèle.

2°) On est loin de l'objectif annoncé depuis longtemps déjà de 0,70 % du P.N.B. pour notre aide publique.

D'une façon générale, la croissance de l'aide aux DOM-TOM -dont l'inclusion dans les statistiques de l'aide publique au développement est contestable- a eu pour effet de masquer le déclin relatif de notre apport aux autres pays.

III - UNE DECEPTION : LA MODESTIE DES CREDITS BUDGETAIRES.

Outre les crédits du ministère de la Coopération, qui gère près de la moitié des crédits budgétaires destinés aux Etats en voie de développement et la quasi-totalité des crédits destinés à l'Afrique noire francophone, d'autres dotations non négligeables sont inscrites aux budgets de divers ministères notamment celui des Affaires étrangères.

A - LE BUDGET DU MINISTERE DE LA COOPERATION.

Tous les crédits d'aide de ce ministère vont aux pays d'Afrique noire ou de l'Océan Indien (Haïti excepté).

On a eu l'occasion de présenter l'équilibre et les grandes orientations du budget de la Coopération (1). On se contentera de rappeler ici l'évolution des principales catégories de dépenses qu'il comporte.

Pour 1982, le projet de budget de la coopération s'élève à **4.897,6 millions de francs**, en augmentation de **19,2%** (2) par rapport à 1981. Cette augmentation est un peu supérieure à celle de l'année précédente mais, comme votre commission l'a remarqué (3), est due pour partie à la sous-estimation de certains chapitres budgétaires dans la loi de finances initiale pour 1981.

Sur cette enveloppe globale 4.588,7 millions de francs sont affectés précisément à l'aide aux Etats.

(1) Voir ci-dessus les observations de la Commission

(2) Compte tenu des transferts de crédits vers le budget de la recherche.

(3) Voir ci-dessus p. 9.

Tableau n° 3

	1981	1982 en MF	en % du total
-Assistance technique civile	1.760,3	2.133,2	46,5
-Aide culturelle et sociale	293,1	349,2	7,6
-Aide aux investissements	922	1.055	23
-Concours directs aux Etats	287,2	391,1	8,5
-Coopération et assistance technique militaires	590	660,2	14,4
-Coopération scientifique	603,8	-(1)	-
.....			
TOTAL de l'aide distribuée par le ministère de la coopération	4.456,4	4.588,7	100

(1) crédits transférés au budget de la recherche

B - LES CREDITS DES AUTRES MINISTERES.

D'après le document annexé au projet de loi de finances pour 1982, les crédits de l'aide publique au développement gérés, par les ministères autres que celui de la Coopération se sont élevés en 1981 à 5.080,7 millions de francs dont 4.985,6 au titre de l'aide aux Etats proprement dite, c'est-à-dire, déduction faite du coût de la gestion des services.

Pour 1982, les prévisions actuelles – très approximatives, il faut en convenir – portent sur un montant de 7.294,7 millions de francs.

Le tableau ci-dessous indique la répartition géographique et la ventilation de ces crédits entre les ministères.

Tableau n° 4
CREDITS DE L'AIDE PUBLIQUE
INSCRITS AUX BUDGETS DES DIVERS MINISTERES (1981)
Millions de francs

	Afrique noire	Afrique du Nord	Autres zones et aide multilatérale	Total
Relations extérieures		871,5	1.077,6	1.949,1
Education nationale	32,6	1,1	1,9	35,6
Mer	1,4	1,5	0,2	3,1
Charges communes		2.873,3	2.873,3	2.873,3
Services financiers	0,4	3,3	49,4	53,1
Intérieur	23,3	2,4	1,6	27,3
Temps libre	2,45	1,1		3,55
P et T	9,5	8,3	22,8	40,6
.....				
Total hors ministère de la Coopération	69,65	889,2	4.026,8	4.985,65
Ministère de la Coopération	4.456,4			4.456,4
.....				
TOTAL				
-en millions de francs	4.526,05	889,2	4.026,8	9.442,05
-en % du total	47,9	9,4	42,7	100

Ainsi, le ministère de la Coopération qui gère un peu moins de la moitié des crédits publics de l'aide accordée par la France à d'autres Etats (D.O.M.-T.O.M. exclus) ou à des organismes internationaux, détient un quasi-monopole en ce qui concerne l'aide à l'Afrique Noire francophone.

CHAPITRE 2

L'AIDE ACCORDEE AUX PAYS AFRICAINS.

La politique française de coopération s'exerce selon cinq modalités principales :

- l'assistance technique civile, c'est-à-dire l'envoi de coopérants,
- l'aide aux investissements, sous forme de subventions et de prêts,
- les concours financiers aux Etats, qui revêtent l'aspect de concours directs d'Etat à Etat et, éventuellement de remise de dettes,
- la coopération scientifique,
- la coopération militaire.

I - L'ASSISTANCE TECHNIQUE CIVILE : LES COOPERANTS.

Pour les pays africains de la coopération, ce sont 2 milliards 133 millions de francs qui seront consacrés en 1982 dans le budget de la coopération à la rémunération des coopérants civils. Cette somme qui équivaut à 46,5 % de l'aide distribuée par le ministère de la coopération est en augmentation de 21,2 % par rapport au budget de 1981.

A - LES EFFECTIFS

Le tableau ci-après présente l'évolution des effectifs de coopérants travaillant en Afrique Noire depuis cinq ans.

On observe sur les cinq dernières années une progression modérée des effectifs globaux. Cette évolution toutefois recouvre une progression soutenue du nombre d'assistants techniques, partiellement annulée par un recul du nombre des volontaires du service national. A noter qu'un **effort** particulier va être fait en ce qui concerne les volontaires du progrès : 100 postes ont été inscrits au collectif du 3 août 1981.

**Effectifs coopérants
(au 1er juillet)**

	1980	1981
Assistants techniques	10.290	10.485
Volontaires du service national	797	702
Volontaires du progrès	501	501
TOTAL.....	11.588	11.688

La majeure partie du personnel de l'assistance technique est constituée d'enseignants. En 1981, ils étaient au nombre de 8.339 pour 2.852 techniciens, soit 75% du total.

Interrogé par votre rapporteur spécial, le ministère de la Coopération a précisé que **le Gouvernement n'envisage pas actuellement une redistribution géographique des postes de coopérants :**

« Diminuer le nombre des Assistants techniques dans un pays, l'augmenter dans un autre ne doit dépendre que des impératifs du développement de chacun des pays avec lesquels nous coopérons : la diminution des Assistants techniques en Côte d'Ivoire relève dans certains secteurs d'une véritable politique de développement. Dans d'autres pays notre assistance technique pourra être renforcée pour venir en particulier appuyer des projets de développement. Une redistribution ne sera en tout état de cause que le résultat d'une concertation avec chacun des pays. » (1)

B - LA REMISE EN CAUSE DE LA POLITIQUE DE « GLOBALISATION ».

Rappelons que ce système est en vigueur avec quatre Etats : Côte d'Ivoire, Gabon, Sénégal et Madagascar. Il a pour conséquence de limiter à un montant fixé d'un commun accord entre la France et chacun des pays en cause le montant des dépenses payées dans ces Etats par la France au titre de l'assistance technique en personnel.

(1) Réponse à la question n° 4 de la Commission.

La répartition des charges est actuellement la suivante (prévisions 1981 en millions de FF) :

ETATS	Dépense totale (MF)	Coût pour L'Etat	Coût pour la France
Côte d'Ivoire	768,6	647,6	121
Gabon	169,1	91,3	77,8
Madagascar	118,5	33,5	85
Sénégal	268,2	87,2	181

Au moins pour les deux premiers Etats, il apparaît au ministère que le coût de la prise en charge par les Etats africains est devenue difficilement supportable. En outre, ce système présente plusieurs inconvénients :

« Outre ces problèmes financiers, il convient de noter que la globalisation conduit à privilégier une politique de substitution au détriment d'une politique de formation des nationaux. De plus, le recours toujours plus grand à l'Assistance technique de simple substitution est une réponse précaire et provisoire à la crise des systèmes éducatifs de ces pays. L'échec de la politique de formation est en outre imputé aux assistants techniques que l'on voit nombreux et que l'on sait coûteux. La globalisation cantonne enfin la France dans un rôle passif de pourvoyeuse d'assistants techniques. » (1)

Il en résulte que, pour le Gouvernement, « la tentation de la globalisation est à éviter. Pour Madagascar et le Sénégal il convient d'envisager la disparition progressive mais rapide de la globalisation.

Pour le Gabon et la Côte d'Ivoire l'objectif à court terme est une réduction puis une cristallisation de l'effectif à un niveau plus modéré. » (1)

II - L'AIDE AUX INVESTISSEMENTS.

Cette action, fondamentale pour le développement économique des pays africains, s'exerce essentiellement par les subventions du Fonds d'aide et de coopération (FAC) et par les prêts de la Caisse centrale de coopération économique (CCCE).

(1) Réponse à la question n° 4 de la Commission

A - LES SUBVENTIONS DU FONDS D'AIDE ET DE COOPERATION (FAC).

Le FAC est l'instrument privilégié de l'aide apportée par la France au développement économique des Etats avec lesquels des accords de coopération ont été passés.

Le Fonds, qui n'a pas de personnalité morale, est un compte tenu par la Caisse centrale de coopération économique (2). Le rôle du F.A.C. est d'ailleurs complémentaire de celui de ce dernier organisme puisqu'il tend à apporter des subventions aux opérations d'investissement décidées en accord avec les Etats africains.

Globalement, les crédits du F.A.C. représentent 23% de l'aide distribuée par le ministère de la Coopération. Cette part a crû notablement depuis 1979 : en 1978, elle n'était que de 15%.

Dans le budget pour 1982, la dotation du fonds s'élève à 1.150 millions de francs en autorisations de programme (+ 15,2% par rapport au budget de 1981) et à 1.055 millions de francs en crédits de paiement (+ 14,4%). Comparée à la faible progression de l'année précédente, cette évolution représente un progrès sensible mais non spectaculaire.

Fonds d'aide et de coopération (FAC) (en millions de francs)

BUDGETS	Autorisations de prog.		Crédits de paiement	
	Montant	Variation (en%)	Montant	Variation (en %)
1977	619,3		533,3	
1978	533,-	- 13,9	511,1	- 4,2
1979 (loi de finances rectificative incluse).....	725,9	+ 36,2	685,1	+ 34,-
1980	942,2	+ 49,2	655,-	+ 16,3
1981	997,8	+ 5,9	922,-	+ 40,8
1982	1.150	+ 15,2	1.055	+ 14,4

(1) Réponse à la question n° 4 de la Commission

(2) Voir ci-dessous B

Le tableau ci-dessous indique la ventilation par pays des programmes donnant lieu en 1980 et 1981 à subventions du F.A.C.

	FF
BENIN	15.850.000
BURUNDI	23.250.000
CAMEROUN	40.600.000
CAP-VERT	13.150.000
CENTRAFRIQUE	63.250.000
COMORES	11.700.000
CONGO	56.950.000
COTE D'IVOIRE	19.958.000
DJIBOUTI	9.500.000
GABON	39.517.000
GUINEE-BISSAU	12.950.000
GUINEE EQUATORIALE	13.000.000
HAITI	12.600.000
HAUTE-VOLTA	55.800.000
MADAGASCAR	31.120.000
MALI	52.075000
ILE MAURICE	22.897.000
MAURITANIE	14.500.000
NIGER	59.670.000
RWANDA	12.115.000
SENEGAL	44.944.000
SEYCHELLES	7.050.000
TCHAD	22.800.000
TOGO	38.900.000
ZAIRE	28.500.000
TOTAL	722.646.000

On notera que les Etats qui entrent dans la catégorie des pays les moins avancés (Centrafrique, Haute-Volta, Niger, etc) disposent d'un volume important de projets subventionnés.

En ce qui concerne les crédits eux-mêmes, la ventilation sectorielle des subventions du F.A.C. prévue pour 1982 est la suivante :

– Opérations programmées	75%
dont	
Développement rural	30%
Infrastructures et transports	15%
Enseignement, formation, culture	10%
Mines et industries	8%
Santé	6%
Divers	6%
– Opérations inter-Etats	10%
– Opérations d'intérêt général	15%

B - LES PRETS DE LA CAISSE CENTRALE DE COOPERATION ECONOMIQUE.

Complémentairement au fonds budgétaire qu'est le FAC, la CCCE dispense un certain nombre de prêts pour le financement de projets économiques en Afrique. Le volume de ces prêts est en augmentation ; 1.746 millions de francs en moyenne chaque année pendant la période 1975-80 ; 1.777 millions de francs pour les sept premiers mois de 1981.

La Caisse centrale, on le sait, accorde deux sortes de prêts : les prêts dit du « premier guichet » qui sont réservés à certains pays ou certaines actions prioritaires et qui bénéficient de taux assez bas grâce à des bonifications de l'Etat.

Malgré son caractère para-étatique, en tant que banque, la Caisse ne finance normalement que des opérations présentant une rentabilité suffisante pour que le remboursement des prêts s'effectue sans alourdir les charges des Etats africains. En tant qu'organisme de développement, elle adapte les conditions d'octroi de ces prêts (taux d'intérêt et durée) à la nature des opérations et à la situation financière des emprunteurs.

Les taux d'intérêt du premier guichet varient de 3,5% à 7% (5,8% en moyenne en 1980) pour les prêts normaux et de 1,5% à 2% pour les prêts spéciaux. Le taux des prêts du deuxième guichet est de 14,75% depuis octobre 1980.

Durant la période 1975-1980, sur un total de 8.561,4 millions de francs de prêts consentis, 3.106,3 millions, soit 36 %, ont été attribués au titre du 2ème guichet.

C - LE FONDS DE SOLIDARITE AFRICAINE (F.S.A.)

Ce fonds dont la première réunion a eu lieu en février à Niamey (Gabon), lieu de son siège, a pour objet d'accorder des prêts à conditions avantageuses pour le financement de projets d'investissements en Afrique.

La décision de créer le Fonds de solidarité africain a été prise par la Conférence des Chefs d'Etat francophones, qui s'est tenue à Bangui en mars 1975 et l'accord portant création du Fonds a été signé à Paris le 21 septembre 1976 par les représentants des Etats suivants : BENIN, BURUNDI, CAMEROUN, HAUTE-VOLTA, MALI, MAURICE, NIGER, RWANDA, SENEGAL, TCHAD, TOGO, ZAIRE, COTE D'IVOIRE, CENTRAFRIQUE, GABON et FRANCE.

Les opérations du Fonds revêtiront trois formes :

- bonifications d'intérêt (au plus 1/3),
- garantie des remboursements (subordonnés à une contre garantie de l'Etat vis-à-vis du Fonds) qui ne pourra excéder au total 10 fois la part des ressources affectées à cette opération,
- allongement de la durée de certains prêts (au plus 3 ans).

La dotation initiale du Fonds est de 100 millions de francs français, soit 5 milliards de francs CFA. Elle est constituée pour moitié par l'apport de la France et pour moitié par l'apport des 15 pays africains, signataires de l'accord (sans compter les 3 pays : GUINEE-BISSAU, CAP-VERT et SEYCHELLES, dont l'adhésion a été acceptée au sommet franco-africain de Dakar, en avril 1977). La participation de chacun des 15 Etats africains est composée d'une fraction égale pour tous et d'un complément calculé selon sa quote-part au FMI et sa participation à la Banque africaine de développement.

Le Gouvernement français a manifesté son intention de respecter l'accord conclu et d'assumer complètement la charge qui lui incombe.

Lors du Conseil de Direction du Fonds qui a tenu sa 8ème Session à Niamey les 7 et 8 juin 1981, trois opérations ont été approuvées : deux sous forme de garantie au profit de la République Centrafricaine (projet cotonnier SOCADA et communications fluviales ACCF) ; le troisième projet concerne la construction d'un terminal sucrier à l'Ile Maurice (bonification d'intérêt de la première échéance d'un emprunt international).

D - LA COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE (C.D.A.).

Ce projet fait suite à l'A.C.D.A. (action concertée pour le développement de l'Afrique) créée en 1975 entre la FRANCE, les ETATS-UNIS, le CANADA, l'ALLEMAGNE, le ROYAUME-UNI et la BELGIQUE. Cette action, décidée à l'initiative de la France, tend à coordonner l'aide accordée à l'Afrique par les principaux pays donateurs de l'OCDE.

En effet, le Gouvernement Français a proposé de procéder, en accord avec les autres pays participants, à certaines modifications de ce projet.

Des négociations ont eu lieu récemment à ce sujet à Ottawa. Il a été décidé d'étendre plus largement la concertation entre les bailleurs de fonds et les Gouvernements Africains intéressés.

D'autre part, il a paru souhaitable de ne plus désigner de « chef de file » parmi les donateurs pour la coordination relative à un projet déterminé ou à un secteur d'intervention. Lors de la première réunion des Etats participants, à Bonn en mai 1980, avaient été proposés trois grands secteurs d'intervention : infrastructure, développement rural, santé. Des projets avaient été identifiés dans chacun de ces secteurs. Il avait été, en outre, prévu de confier à un Etat membre la responsabilité de l'étude, de la préparation ou de la mise en oeuvre d'un projet en tant que « chef de file ». Une telle procédure ne devrait pas être poursuivie, chaque Etat membre ne jouant plus qu'un rôle de coordinateur d'un projet particulier.

Les experts ayant pour tâche d'approfondir les premières propositions et de définir les projets éligibles aux financements bilatéraux des pays participants intéressés poursuivent leurs travaux.

III - LES CONCOURS FINANCIERS DIRECTS AUX ETATS.

Il s'agit d'une aide financière globale accordée par la France aux Etats africains qui ne parviennent pas à couvrir leurs dépenses ou à faire face à leurs échéances : remboursement des emprunts contractés à l'extérieur, dédommagement des agriculteurs victimes de la sécheresse ou, tout simplement, paiement des fonctionnaires. En outre, une partie de ces sommes est utilisée à des fins militaires.

Le Parlement critique depuis plusieurs années cette forme d'aide qui tient plus de l'assistance que de la coopération.

Votre Commission déplore régulièrement l'augmentation incessante de cette aide ainsi que la sous-estimation quasi-systématique des crédits inscrits dans la loi de finances initiale. Ainsi pour la gestion 1980, la dotation budgétaire était de 287,15 millions de francs alors qu'en exécution, les dépenses se sont élevées à 307,22 millions de francs. En 1981, la loi de finances initiale, contre toute raison a reconduit les crédits de 1980 ; les conséquences ne se sont pas fait attendre : 205 millions de francs ont été inscrits dans le collectif du mois d'août 1981.

Le gonflement des crédits est particulièrement inquiétant surtout lorsqu'on veut bien se reporter seulement quelques années en arrière : leur montant ne dépassait pas 83,4 millions de francs au 1er août 1977 ; 164,4 millions de francs au 1er août 1979.

Certes, comme l'observe le Gouvernement, « des éléments imprévus, les conséquences du marasme mondial, voire des difficultés inhérentes aux Etats dans le domaine des ressources budgétaires, obligent à réviser les prévisions initiales ».(1)

Mais cela suffit-il à justifier l'augmentation des encours de subventions constatée durant les six derniers mois de 1980 (115,4 millions d'encours au 1er août 1980, 307,2 millions au 31 décembre) et l'important supplément de crédits inscrits au premier collectif de 1981 (+ 71 %) ? En outre, il apparaît que le montant des dépenses engagées au 22 juillet 1981 ne dépassait pas 83,6 millions de francs et que, compte tenu des dépenses prévues, ce sont quelques 205 millions de francs qui seraient disponibles à la fin de 1981.

C'est pourquoi on ne peut être certain que les crédits inscrits dans le projet de loi de finances de 1982 témoignent d'une plus grande sincérité. Ils s'élèvent en effet à **391,15 millions de francs**, ce qui est beaucoup plus que la dotation initiale -très sous-estimée- de 1981 (287,15 millions de francs) mais cependant moins que les sommes prévues pour 1981 après l'intervention du premier collectif (492 millions de francs).

(1) Réponse à la question n° 9 de la Commission.

Dès lors, votre rapporteur ne peut dissimuler sa perplexité devant une semblable évolution des crédits. Sont-ils insuffisants ? Sont-ils au contraire trop abondants, comme pourrait le laisser penser l'intention du ministère de la coopération « d'affecter une part de cette dotation à la bonification des ressources que la CCCE mobilisera en vue d'accorder aux Etats des prêts d'ajustement structurel (1) à des conditions de taux inférieures à celles du marché ». ? (2)

CONCOURS FINANCIERS AUX ETATS AFRICAINS
(Situation au 31 décembre 1980)

	RCA	TCHAD	COMORES	MALI	DJIBOUTI
Dépenses prioritaires de l'Etat	107 424 113	3 900 000	30 986 724	15 000 000	
Subventions affectées	8 078 000	1 040 818	300 000	145 000	19 884 412
Education		50 000			3 216 000
Logements	1 000 000				5 200 000
Transports	908 000	490 819			2 950 000
Administration	190 000			145 000	
Santé	6 000 000				
Investissement					8 218 412
Fonctionnement					
Ambassades		500 000	300 000		300 000
Dette publique	10 885 728	800 000	5 013 275	500 000	64 500
COFACE			13 275		
Dette intérieure		800 000	5 000 000		
Bourses	9 900 000				
Bonification d'intérêts	785 000				
Divers	401 728			500 000	64 500
Remboursement, avances du Trésor 1979	10 000 000			10 000 000	
TOTAL	135 408 941	5 740 819	36 300 000	25 645 000	19 948 911

(1) Voir ci-dessus II.

(2) Réponse à la question n° 14 I de la Commission des finances de l'Assemblée Nationale.

Au plan économique, on observera à la lecture du tableau ci-après qui indique les Etats bénéficiaires de cette aide, que celle-ci va désormais non seulement à des Etats pauvres, traditionnellement demandeurs de ce type d'intervention (Centrafrique, Haute-Volta, Djibouti, etc) mais aussi à des Etats plus évolués (Sénégal) qui jouissent même d'une réputation financière internationale (Côte d'Ivoire).

Votre rapporteur ne peut que relever, en le déplorant, cet indice révélateur d'une détérioration profonde de la situation économique et sociale de nombreux pays africains.

en FF

ZAIRE	HTE VOLTA	CAME- ROUN	SENEGAL	COTE D'IVOIRE	GUINEE EQUATO- RIALE	TOTAL
						157 310 137
	7 500 000	97 772		2 000 000	25 000	39 391 203
	7 500 000	97 772		2 000 000		3 266 000 13 700 000 4 348 319 2 336 000 6 030 000
				25 000		1 125 000
3 356 700	17 000 000		28 200 000	25 000 000		90 821 204
3 356 700	17 000 000		28 200 000			13 273 5 800 000 7 220 000 49 341 700
				25 000 000		25 966 28
						20 000 000
3 356 700	24 500 000	97 772	28 200 000	27 000 000	25 000	307 223 144

IV - LA COOPERATION SCIENTIFIQUE.

Jusqu'au présent projet de budget, les crédits de la recherche et de la coopération scientifique étaient inscrits au budget de la coopération.

Les crédits étaient constitués de subventions de fonctionnement et d'équipement aux deux organismes scientifiques qui interviennent dans les pays africains : l'ORSTOM et le GERDAT.(1)

Cependant, le projet de budget pour 1982 comporte une innovation à cet égard puisque ces crédits ont été transférés au budget du Ministère de la Recherche et de la technologie ;

En 1981, les subventions allouées à ce titre étaient les suivantes :

ORSTOM

- subvention de fonctionnement 317,73 millions de francs,

- subvention d'équipement 54,80 millions de francs,

GERDAT

- subvention de fonctionnement 185,59 millions de francs,

- subvention d'équipement 43,00 millions de francs.

Pour l'analyse des crédits de 1982, on voudra bien se reporter au rapport établi par notre collègue Descours Desacres sur le budget de la recherche.

V - LA COOPERATION MILITAIRE.

Régulièrement depuis plusieurs années, les crédits militaires étaient en croissance soutenue au sein du budget de la Coopération.

Le budget de 1981 avait rompu avec cette tendance : les crédits de l'aide en personnel étaient restés stables en valeur relative et les crédits de l'aide en matériels avaient diminué de plus de 10%.

Le projet de budget de 1982 semble hésiter à poursuivre dans la même direction.

(1) ORSTOM : Office de la recherche scientifique et technique outre-mer.

GERDAT : Groupement d'études et de recherche pour le développement de l'agronomie tropicale.

**Crédits de la coopération militaire
(en millions de francs)**

	1980	1981	1982	Variation 1981-82
Aide en personnel :				
Personnel d'assistance technique militaire	236,2	275,8	316,0	+ 14,6
Formation militaire	65,3	65,3	95,3	+ 45,9
.....				
Sous-total	301,5	341,1	411,3	+ 20,6
Aide en matériels :				
Aide aux armées nationales	215,5	208,9	908,9	
Equipements militaires (C.P.)	62,-	40,-	40	
.....				
Sous-total	277,5	248,9	248,9	
TOTAL (1)	579,-	590,-	660,2	+ 11,9

(1) Ce total ne comprend pas une fraction des « concours financiers » (61,6 millions de francs en 1982) examinés au III ci-dessus.

Certes, les crédits de l'aide en matériel restent inchangés par rapport à 1981 mais les dépenses en personnel, en particulier **les dépenses de formation militaire, progressent fortement**. C'est ainsi que les crédits destinés à la formation de boursiers et stagiaires progressent de 30 millions de francs (+ 46%).

En outre, 27,38 millions de francs et 34,20 millions de francs sont prévus au titre des concours financiers aux Etats au profit, respectivement, de Djibouti et du Sénégal (base de Thies).

DEUXIEME PARTIE :

UN ETAT DE LA COOPERATION : LE SENEGAL

Le tableau de la politique française de coopération, que votre rapporteur a brossé dans les pages qui précèdent, a nécessairement un caractère un peu trop global et un peu trop technique. Trop global, car il tend à retracer de manière forcément incomplète l'ensemble des actions menées par notre pays dans les pays africains ; trop technique, car il s'appuie sur des données budgétaires et une armature statistique qui reflètent très imparfaitement la réalité africaine.

C'est pour tenter de corriger dans la mesure du possible ces deux inconvénients que votre rapporteur a jugé utile de consacrer une partie de son rapport à une étude plus approfondie d'un pays africain qui reçoit de la France et des instances internationales une aide importante. Ce pays est le Sénégal.

L'intérêt principal d'une telle approche lui semble être en effet de montrer la politique de coopération vue du pays destinataire, et d'essayer de montrer comment elle s'insère dans la réalité quotidienne sénégalaise.

CHAPITRE I

LES HOMMES

Il y a plusieurs manières d'aborder le Sénégal. L'une, est de laisser parler notre mémoire collective. Le Sénégal, c'est Dakar, l'escale africaine avant la traversée de l'Atlantique un promontoire au bout du continent ; c'est aussi l'arachide, les huiles ; ce sont les célèbres tirailleurs sénégalais ; c'est L.S. Senghor, le président-poète, agrégé de grammaire et chaud défenseur de la négritude... Comme on le verra, ces images sont sans doute un peu sommaires mais moins fausses qu'il ne paraît.

Ce Sénégal est en tout cas au moins aussi proche de la réalité que le Sénégal des statistiques internationales, comme celles de la BIRD par exemple, qui se réduit à une succession de tableaux : montant du P.I.B., population, consommation d'énergie, structure de la demande, flux financiers, etc.,

Certes les chiffres ne sont pas sans intérêt, mais ils ne peuvent, surtout en Afrique, fournir que de fragiles indices de la situation d'un pays comme le Sénégal, ou plus exactement, ils ne peuvent donner une image -d'ailleurs très approximative - que d'un seul Sénégal, celui de la minorité occidentalisée qui a adopté les modèles des pays développés.

Car c'est bien de là qu'il faut partir : des hommes, et surtout de leur manière de vivre. Peu importe en définitive de savoir que le Sénégal comptait en 1978 5.377.000 habitants. Plus intéressant est de situer cette masse hétérogène à l'intérieur des régions naturelles en distinguant les ethnies qui les habitent (1) : au nord, traversé par le Sénégal, « Le Fleuve » est une région sahélienne, gagnée peu à peu par le désert et soumise aux coups terribles de la sécheresse. La pauvreté, le sable et l'émigration sont passés là à l'état d'habitudes. De Saint-Louis, l'ancienne capitale, à la frontière malienne, la pénétration de l'homme et le peuplement se sont faits en remontant le fleuve. C'est la voie de la colonisation suivie par Faidherbe sous le second Empire. Là vivent les Wolofs qui sont l'ethnie la plus nombreuse du pays et dont la langue est dominante notamment à Dakar, ainsi que, plus à l'est, les Toucouleurs (2). Au centre et à l'est du pays, les régions plus isolées que sont l'est du Siné Saloum et le Sénégal oriental sont aussi parmi les plus pauvres. C'est le domaine des Peul et des Malinke, le désert et la brousse. C'est aussi la région de Diourbel,

(1) Voir la carte p. 32.

(2) Dénomination, soit dit en passant, qui est sans rapport avec l'anglais « two colours ».

centre de l'islam noir, avec le pèlerinage de Touba, les communautés (telles que les Mourides) qui associent étroitement la religion islamique, le pouvoir politique des marabouts et le travail de la terre. Il ne faut pas perdre de vue que 4 sénégalais sur 5 sont musulmans. Au sud, au-dessous de l'enclave gambienne, on trouve la Casamance, région luxuriante et, depuis peu, touristique où vivent les Doulas, ethnie fortement individualiste ; c'est la région du riz, des marigots et de la forêt profonde. Depuis peu, c'est aussi une tête de pont du Club Méditerranée.

Il y a enfin Dakar et la presqu'île du Cap Vert où se concentre le Sénégal urbain, commerçant, politique et occidentalisé. Là vit un Sénégalais sur cinq. Car, en fait, le Sénégal tourne le dos au continent africain : près de 75% de la population sont concentrés sur la partie occidentale du pays, à l'intérieur d'une mince bande littorale allant approximativement de Richard-Toll au nord à Sediou au sud.

CHAPITRE 2

LES DEUX SENEGAL : LE SENEGAL DU CAP VERT ET LE SENEGAL DE L'ARACHIDE

Si la réalité ethnique, religieuse et le cadre géographique déterminent les clivages traditionnels de la vie sénégalaise, ceux-ci aujourd'hui tendent à s'effacer sous l'effet d'une cassure profonde entre le Sénégal de la brousse et de la cacahuète et le Sénégal urbain, centré autour de Dakar et où le mode de vie occidental s'est largement répandu.

Ces deux Sénégal sont d'inégale importance démographique. Le Sénégal rural représentait environ 75 % de la population en 1960 ; il a décliné régulièrement depuis lors (il rassemble probablement autour de 55 % de la population) mais il reste encore majoritaire en dépit de l'exode rural et de l'immigration.

Dans les zones urbaines ou semi-urbaines (villes de plus de 2.000 habitants) vivent environ 45 % de la population. Les huit capitales régionales comptent de 25.000 habitants (Tambacounda) à 800.000 habitants (Dakar). En fait, pour l'essentiel cette population est concentrée dans la presqu'île du Cap Vert et de la partie ouest du Siné-Saloum, soit dans un rayon de 200 kilomètres environ autour de Dakar.

I - LE SENEGAL DES VILLES

C'est à Dakar et, secondairement, dans les autres zones urbaines que se concentre « l'activité économique », c'est-à-dire celle qui se nourrit d'échanges marchands que les statisticiens tentent d'évaluer dans leur calcul du produit intérieur brut, (P.I.B.). C'est dans le Cap Vert que 85 % des entreprises industrielles sont implantés, que les 3/4 du carburant y sont consommés.

1° - L'importance du commerce

C'est là que se développe, autour du port de Dakar, l'activité commerciale du pays. Cette activité vaut d'ailleurs qu'on s'y arrête, car d'après les statistiques officielles, le commerce – c'est-à-dire les marges commerciales – représente plus des 3/4 de la valeur ajoutée du secteur tertiaire, lequel représente lui-même près de la moitié du produit intérieur brut sénégalais. En d'autres termes, le profit retiré du négoce des produits importés et -dans une moindre mesure- des productions locales entrerait pour 37 % environ dans le P.I.B. du pays !

Ajoutons à cela que cette activité commerciale concerne seulement quelque 15 % de la population active du pays et qu'étant principalement axée sur le commerce extérieur, elle reste encore très largement aux mains des Européens. Ces quelques observations suffisent à montrer que, sur ce plan-là, l'héritage du passé colonial, (le colon au Sénégal, s'est fait négociant, rarement planteur) est encore loin d'être liquidé. Elles illustrent également, s'il en était besoin, l'irréalité foncière de concepts tels que P.I.B., F.B.C.F., etc, appliqués à des pays africains. Le P.I.B. sénégalais ressemble au baobab, cet arbre gigantesque aux branches dénudées qui est l'emblème du pays : énorme à l'extérieur, creux et vide à l'intérieur.

2° - La vie urbaine : bourgeoisie et petit peuple

Bien entendu, la population des grandes villes vit « mieux ».

Ainsi, les équipements sociaux sont très largement concentrés dans les agglomérations. Le Cap Vert disposait en 1977 de 74 % des médecins du pays, de 74 pharmaciens sur 95, de 230 sages-femmes sur 350, de 975 infirmiers sur 2.600. De même, dans l'enseignement : en 1976, il y avait dans le Cap Vert un enfant scolarisé dans le secondaire pour 32 habitants contre un pour 96 en Casamance, un pour 117 dans le Siné Saloum et un pour 340 dans le Sénégal Oriental. Il est vrai que les paysans sénégalais répugnent à laisser leurs enfants à l'école alors que les travaux des champs nécessitent une abondante main-d'oeuvre qui, compte tenu des bas revenus des paysans, ne peut être que gratuite, et donc familiale.

Il y a, cela est indéniable, dans les agglomérations sénégalaises et notamment à Dakar, une classe relativement aisée qui a construit sa richesse sur le négoce – et plus récemment – sur une industrie nationale naissante, qui bénéficie des avantages de la civilisation occidentale et qui a adopté ses goûts. Comme le dit non sans humour C. Saglio (1), « le bourgeois sénégalais doit

(1) Christian Saglio : « Sénégal » (Petite Planète. Le Seuil) p. 135

sacrifier aux fatidiques » « trois V » – villa, voiture, virement bancaire ». Cette bourgeoisie nationale s'appuie sur une fonction publique abondante qui a le double avantage de conférer les signes prestigieux du pouvoir et de procurer les fonds nécessaires à l'entretien de la « famille » (au sens africain) dont les membres vivent soit en ville soit dans les villages, dans l'attente des mandats.

Le poids de la fonction publique est certes lourd pour l'Etat : 53% du budget sont consacrés à des dépenses de personnel. Cependant, le nombre des fonctionnaires se situe aux environs de 70.000 dans le secteur public et 35.000 dans le secteur privé, selon P. Biarnes (1), ce qui ne représenterait jamais que 3,6 % de la population active. Proportion importante certes, mais peut être pas aussi catastrophique qu'on le dit parfois, en tout cas inférieure à celle des pays européens.

En outre, le niveau de vie des fonctionnaires n'est pas toujours très élevé ; ainsi, la moitié d'entre eux touche moins de 50.000 F CFA (1000 FF) par mois et 6 % seulement plus de 100.000 F CFA (2.000 FF). Enfin, il ne faut pas perdre de vue que les salaires payés aux fonctionnaires permettent une certaine redistribution des richesses nationales. Comme on l'a dit, en effet, le sénégalais qui a la chance d'être employé par l'Etat fait vivre un nombre assez élevé de « parents » et d'amis jusque dans les villages de la brousse.

D'ailleurs le peuple des villes ne peut se confondre avec la seule bourgeoisie. Il y a, à l'ombre des grands buldings blancs de Dakar, tout un peuple qui vit plus ou moins bien de petits métiers (cireurs, gardiens ou laveurs de voiture, vendeurs de journaux, colporteurs, etc.) et, le cas échéant, de mendicité. Et certes, il est difficile, à ce niveau, de distinguer entre ceux qui travaillent et les chômeurs. Il est certain en revanche que le phénomène d'urbanisation sauvage qui se développe au Sénégal comme dans les autres pays d'Afrique s'accompagne d'un accroissement du chômage, chômage d'autant plus pénible qu'il ne présente pas, comme dans les campagnes, un caractère saisonnier.

D'après certaines estimations (2), 200.000 personnes sur les 800.000 qui composent l'agglomération dakaroise seraient inoccupées ou ne disposeraient pas d'un emploi régulier. D'ailleurs le chômage urbain ne sévit pas seulement à Dakar, mais dans les autres villes du pays : Thies, Kaolack, Saint-Louis, etc. Bien entendu, c'est surtout dans les faubourgs de ces villes où viennent s'agglutiner les émigrants de l'intérieur que se recrute la majeure partie de ces chômeurs. Aussi, Pikiné, faubourg de Dakar, créé par l'administration en 1952, est passé de 30.000 habitants en 1961 à 300.000 aujourd'hui avec 30 % de chômeurs : c'est un gigantesque bidonville, où sur des centaines d'hectares les baraquements sont éparpillés au petit bonheur.

(1) Pierre Biarnes : « l'Afrique aux Africains » (A. Colin).

(2) Marchés tropicaux et méditerranéens.

Tout le monde des villes, petit ou grand, vit ou tente de vivre à l'occidentale. Les goûts ont évolué, non seulement en ce qui concerne les biens de consommation mais également les habitudes alimentaires : les stocks de mil et de sorgho, nourriture traditionnelle du pays, n'arrivent pas à être écoulés alors que, la consommation de riz a triplé depuis 1960, obligeant le pays à importer selon les années entre la moitié et les 4/5 de sa consommation. En 1975, 21 % des importations du Sénégal étaient constitués de produits alimentaires (1). Comme le note R. Dumont (2) « plus de la moitié des ressources tirées de l'arachide est exigée pour payer les importations de céréales, en année normale. En 1979, les achats de céréales dépassent largement les exportations de l'arachide ».

(1) Les biens de consommation, en revanche, restaient en proportion modérée (18 % des importations).

(2) R. Dumont l'Afrique étranglée p. 213 (Le Séuil).

II - LA « DICTATURE DE L'ARACHIDE »

Encore aujourd'hui, la production d'arachide reste dominante au Sénégal. Pratiquement, elle est la seule culture d'exportation (à l'état d'huile et de tourteaux), à la différence du mil, du riz et du maïs, cultures vivrières entièrement autoconsommées.

L'expansion de l'arachide au Sénégal commence vers 1850, lorsque l'agriculture française abandonne la culture des oléagineux d'appoint au profit du blé et de la betterave. La cacahuète qui était parvenue au Sénégal en même temps que la traite -elle devait servir à nourrir les noirs pendant la traversée de l'Atlantique- va dès lors être envoyée vers les huileries qui se créent en grand nombre sur le territoire français. A cette époque, il n'est pas question d'implanter des huileries au Sénégal même, le transport de la matière première étant assuré par les maisons d'import-export françaises. Achetée à bon marché au paysan sénégalais, la cacahuète était expédiée en France avec une marge confortable tandis que l'argent de la récolte servait à l'achat des textiles, ustensiles et autres objets communs que le producteur indigène se laissait convaincre d'acheter.

Aujourd'hui, les conditions de production et de la commercialisation de la cacahuète et des produits huiliers dérivés ont sensiblement évolué.

En premier lieu, la prééminence traditionnelle des produits arachidiens dans **les exportations** sénégalaises a disparu. En effet, la part de ces produits dans les exportations est tombée d'une moyenne de 50 % dans la décennie 1960, à 36 % pendant la période 1975 à 1977, à 14 % en 1980 et même, selon les prévisions actuelles, à 5 % en 1981 ! Ce mouvement de baisse tient à plusieurs facteurs : production faible ou désastreuse qui, en 1980-81 excède de peu les besoins de la consommation intérieure, consommation elle-même en développement ; diversification des exportations du pays ; baisse relative des prix des produits arachidiens par rapport à d'autres produits exportés. En bref, si il y a quelques années on pouvait déplorer la part excessive des exportations huilières, on peut se demander aujourd'hui si celle-ci n'est pas devenue insuffisante.

De même, les conditions de traitement de la cacahuète ont changé. **Les huileries** sont désormais toutes implantées au Sénégal. Elles sont au nombre de quatre, la plus importante étant l'usine Lesieur de Dakar. Les huileries occupent naturellement une place importante dans l'industrie sénégalaise (24,2 % du chiffre d'affaires en 1974).

Longtemps aux mains d'entrepreneurs privés, le secteur des huileries a été récemment restructuré.

Après avoir créé la SOMACOS (dans laquelle il détient 65 % de participation) et qui est chargée de la commercialisation à l'extérieur de l'arachide, l'Etat sénégalais dispose des installations Lesieur-Afrique de Dakar en location vente sur 10 ans. Un accord similaire devrait être passé avec l'huile de la SEIC, ce qui permettra à l'Etat de contrôler majoritairement la filière arachide, de la commercialisation locale à la transformation et à l'exportation.

Au niveau du cultivateur, **l'organisation et l'écoulement de la production** n'ont évolué qu'en apparence. Certes, le ramassage et le paiement de la récolte ne sont plus assurés comme dans le passé par les négociants français. Désormais, le contrôle de la production et de la commercialisation de la cacahuète est entre les mains de l'Etat. Jusqu'à une date récente, cette mission était assurée par un organisme public, l'O.N.C.A.D. qui achetait et stockait toute la production.

Cela n'a pas empêché toutefois **les prix payés aux producteurs** d'être bas et fluctuants. Ainsi, de 1960 à 1967 alors que la monnaie sénégalaise a perdu 15% de sa valeur, le prix à la production est resté inchangé : 22 F CFA en moyenne le kilo : il est même descendu à 18 F le kilo en 1970 avant de remonter à 23 F en 1972. C'est seulement depuis 1975 qu'un effort important de revalorisation des cours a été fait en portant le prix moyen du kilo au-dessus de 40 F. Actuellement le prix net payé au producteur est de 70 F CFA le kilo. Il faut tenir compte cependant de l'augmentation rapide du coût de la vie, même dans les campagnes.

Là ne se limitent pas les contraintes très dures que la production d'arachide fait peser sur le paysan sénégalais. En effet, l'intervention de l'Etat s'étend au **financement** des campagnes et à la distribution des crédits accordés aux producteurs, en s'appuyant sur un important réseau de coopératives auxquelles les paysans sont tenus d'adhérer (1). En pratique, le financement et le paiement de la campagne d'arachide se négocient entre le représentant de la société d'Etat et le directeur de la coopérative, sorte de notable local auquel est ainsi conféré un pouvoir considérable.

C'est donc d'eux que dépend la distribution des semences, du matériel, des engrais, des vivres « de soudure », etc.

Théoriquement, les crédits et avances de l'Etat sont remboursables après l'ouverture de la campagne officielle, lorsque la production est commercialisée. En réalité, du fait de la dégradation de son revenu, de la modification de ses habitudes alimentaires et des aléas de la production (2) le producteur est souvent amené à céder à bas prix le matériel ou les engrais qu'il a reçus, pour se procurer de l'argent frais. D'où un **endettement chronique** qui oblige le paysan à sans cesse emprunter ou à vendre sa récolte par anticipation pour « faire la soudure ». Au 31 décembre 1980, l'endettement accumulé atteignait 19 milliards de F CFA, soit la valeur de 380.000 t d'arachides, soit encore le volume de la production de 1980. D'ailleurs, le remboursement des dettes n'est jamais effectué à 100 % et, selon les années, le Gouvernement est contraint de légaliser la situation en décrétant un moratoire plus ou moins important. Comme l'observait P. Biarnes, il y a un peu plus d'un an (3), « l'endettement (des agriculteurs) auprès des organismes publics, fournisseurs des semences, des engrais, des fongibles et du matériel aratoire a atteint, de ce fait, des proportions telles qu'il faudrait consacrer en totalité une récolte double (4) de celle de cette année (1979-80) pour en rembourser l'intégralité. Aussi progressivement, assiste-t-on à la résurgence de l'économie d'autosubsistance au niveau de la famille et du village, au détriment de l'économie démonétarisée ».

Il semble que les défauts de ce système soient enfin devenus évidents à tous, car l'ONCAD a été supprimé récemment par le Gouvernement Sénégalais, qui a lancé une opération d'assainissement des coopératives et défini quelques orientations pour une réforme des structures rurales.

(1) Cette obligation n'existe pas pour la production du maïs et du riz.

(2) Selon les années, la production varie de 500.000 tonnes (années de sécheresse) à 1.000.000 de tonnes (bonnes années).

(3) P. Biarnes in le Monde du 16-4-80.

(4) En réalité, les chiffres cités plus haut laissent penser qu'une seule récolte pourrait suffire.

Celle-ci exigera plusieurs années d'efforts, pendant lesquelles subsistera un dispositif transitoire. Ainsi, la SONAR, société nationale d'approvisionnement du monde rural, reprend pour une durée limitée la distribution des intrants (semences, engrais) naguère assurée par l'ONCAD. De même, la fonction d'assistance aux coopératives est reprise par les organismes régionaux de développement. La commercialisation sera assurée par les huileries. Le transport primaire des coopératives aux seccos de groupages gérés par les huileries, se fera sous la responsabilité des coopératives. Enfin, le financement de la campagne de commercialisation sera assuré, cette année, par les huileries, qui remettront une somme correspondante à 20% du volume de commercialisation à chaque coopérative dès le démarrage de la campagne.

L'avenir dira si ces mesures de restructuration suffiront à tirer le paysan sénégalais de sa dépendance et à permettre un redémarrage de la production.

CHAPITRE 3

DEUX PROBLEMES MAJEURS : L'EAU ET L'EMPLOI

Parmi les nombreux problèmes qui ont pu apparaître au travers du rapide bilan que l'on a tenté de dresser, deux semblent particulièrement importants : le premier est celui de **l'eau et de la lutte contre la sécheresse**, surtout dans le nord du pays dans sa bordure sahélienne. Le second est celui de **l'emploi des hommes** sur leur terre et dans les villes aujourd'hui vidées par l'exode rural et l'émigration vers l'Europe.

Pour venir à bout de ces deux problèmes vitaux, le Sénégal doit d'abord compter sur lui-même. Il est vrai à cet égard qu'il a sur de nombreux autres pays africains l'avantage de **la stabilité politique**, grâce à la continuité assurée par le président Senghor depuis l'accession à l'indépendance en 1960 jusqu'à sa démission et à la transmission du pouvoir en décembre 1980 à M. Abdou Diaf, premier ministre depuis 1970.

I - COMMENT PARVENIR A LA MAITRISE DE L'EAU ?

Dans le nord du pays, à la frontière mauritanienne, le Sénégal doit, comme tous les pays sahéliens, tenter d'enrayer l'avancée du désert. Celle-ci est due pour partie à la sécheresse qui s'abat périodiquement sur le pays – les années 1971 et 1973 ont été particulièrement difficiles – mais aussi pour partie au développement mal contrôlé des cultures. C'est ce qu'explique très bien R. Dumont (1) : l'extension de l'arachide s'est faite, dès la fin du XIX^e siècle « au dépens des jachères, donc de l'humus ; et les sols de sable, les Dior, voient leur fertilité diminuer tragiquement, à mesure qu'ils blanchissent. Les hommes, en se multipliant, ont dû accroître leurs emblavures de céréales, toujours au dépens des jachères et des parcours. Voici donc que mils, sorghos et arachides mordent de plus en plus sur la jachère. Si celle-ci se réduit ou disparaît le sol privé d'humus manque de son élément liant. Le vent d'harmattan, qui souffle du désert, surtout de janvier à mars, peut donc arracher tous les éléments fins (...). Reste alors un sol squelettique, fait de sables grossiers, qui se déplace au gré des vents comme une dune, et ne possède plus de capacité de rétention d'eau ».

(1) R. Dumont, ouvrage cité p 193.

Que faire ? A défaut de contrôler les eaux de pluie -cependant, 150 milliards de m³ d'eau tombent chaque année sur le Sénégal- la voie la plus sûre actuellement est l'aménagement des fleuves Gambie, Casamance et surtout, Sénégal.

Certes, il s'agit là d'une oeuvre de longue durée et qui nécessite d'importants moyens. Ce qui ne signifie pas qu'il soit inévitable de tomber dans le gigantisme. A cet égard, malheureusement l'action menée par la S.A.E.D. au cours de ces dernières années est l'exemple de ce qu'il ne faut pas faire.

La Société d'aménagement et d'exploitation des terres du delta (S.A.E.D.) a été créée en 1965 et a rapidement étendu sa compétence à l'ensemble de la rive gauche du Sénégal, sur près de 800 km. Etablissement public contrôlé par l'Etat, la S.A.E.D. s'était fixée comme objectif d'irriguer et d'aménager - c'est-à-dire de construire digues et canaux, de préparer les casiers rizicoles, de creuser les drains, planer les terres, etc. - 80.000 ha sur les 267.000 ha irrigables. En fait 12.000 ha seulement étaient aménagés en 1978. Plus encore que ce médiocre résultat, c'est la méthode utilisée qu'il faut déplorer :

« Dès le départ, le chantier des aménagements a pris l'allure d'une course contre la montre. Fixés sur des objectifs théoriques, les aménageurs ont poussé les travaux, ne ménageant ni les machines ni les hommes. Agronomes et ingénieurs sénégalais et français remuaient terre et eau, sous l'oeil parfois circonspect des paysans de la région.

« Très vite, l'erreur est apparue à certains.

« Le paysan n'était plus le sujet du développement mais l'objet -quelquefois même jugé « encombrant » par son inertie au progrès- du projet. Complètement déresponsabilisé, le paysan est peu à peu devenu un assisté, une main d'oeuvre confinée aux travaux annexes. Bien qu'en partie responsable, il ne faut cependant pas accuser la bureaucratie de la totalité des maux de la Saed. Les structures et la nature du projet jouaient également largement contre sa prise en charge par l'agriculteur sénégalais.

« Les conditions de vie des paysans de la zone et des colons des autres régions qui y avaient été implantés étaient tellement précaires et leur maîtrise du milieu si faible qu'il était de toute manière difficile d'exiger d'eux un investissement humain important » expliquait en 1979 l'ancien directeur général M. Bakary Coly. « Par ailleurs, poursuivait-il, en dehors des aménagements eux-mêmes, les sols argileux de la région, s'ils sont favorables à la riziculture, nécessitent une mécanisation lourde dont le coût dépassait largement leurs possibilités.

« Enfin, le système d'irrigation automatique choisi ne permettait, par sa complexité, aucune manipulation par le paysan ».

« Toutes ces raisons ont fait que la S.A.E.D. devait être omniprésente, réduisant le rayon d'action du paysan à une proportion infime. Son apport étant négligeable, celui-ci ne s'est jamais senti réellement concerné et a pris l'habitude de tout attendre de l'Etat.

« Les résultats de cette situation ne se sont pas fait attendre : les rendements n'ont pas dépassé 3 t/ha. Malgré l'importance des investissements, le résultat pour le pays s'avérait extrêmement faible et l'opération s'engageait dans une spirale conduisant à l'échec : la production insuffisante empêchait le remboursement par les paysans des prestations de la S.A.E.D. qui, se trouvant à découvert, se voyait refuser de nouveaux engagements de dépenses et donc dans l'impossibilité d'entretenir les installations, lesquelles, se dégradant, diminuaient encore la production ». (1)

La leçon à tirer de cette expérience est claire : l'emploi à grande échelle et à doses brutales des techniques et des méthodes de gestion occidentales conduit à un rejet. En revanche, la réalisation de petits projets moins ambitieux est mieux assurée. A cet égard, R. Dumont a pu visiter des « **petits périmètres** » en amont du fleuve. Voici ce qu'il en dit :

« Dans la moyenne et la haute vallée du fleuve, on équipe depuis 1974, et surtout depuis 1977, une série de petits périmètres. En 1980, les 160 périmètres déjà installés couvraient 2.500 ha.

« Certaines coopérations paysannes ou des regroupements volontaires ont manifesté leur volonté de réaliser un tel périmètre. On les incite donc à choisir le site, on fait le plan du réseau des canaux et ils reçoivent une motopompe gratuite. Mais auparavant, ils ont creusé eux-mêmes leurs canaux, établi les diguettes entourant leurs petites parcelles, plané soigneusement, préparé le sol, etc. Dans ces conditions, le coût d'aménagement à l'hectare s'établit entre 350.000 et 400.000 francs (CFA), quatre fois moins que le grand périmètre.

Le rendement en (riz) paddy, que les paysans soignent bien mieux, atteint pour chaque campagne 4,5 à 5 t, avec des pointes à 10 t. Mais surtout, dans 80% des cas, les champs portent deux cultures par an... Le rendement annuel total se situe donc entre 8 et 9 t, trois ou quatre fois plus qu'en grand périmètre ». (2)

Certes, il ne s'agit que d'un succès relatif. Mais l'important n'est-il pas avant tout de donner aux paysans les moyens de se ménager progressivement la maîtrise du sol ? Ainsi que l'observe le président Senghor (cité par R. Dumont) : « ce sont encore les paysans qui sont les plus intelligents. Quand on leur demande ce qu'ils veulent, ils n'hésitent pas, ils réclament de petits périmètres. Ces gens, de tout temps, se sont battus contre la sécheresse. Ils ont besoin qu'on les aide, pas qu'on pense pour eux ».

(1) Afrique Agriculture. La coopération agricole franco-africaine 1981.

(2) R. Dumont : ouvrage cité p. 201-202

Ceci n'exclut pas cependant une action concertée lorsque, comme c'est le cas du fleuve Sénégal, le cours d'eau à réguler traverse plusieurs Etats. Ainsi l'organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (**O.M.V.S.**) a-t-elle été créée en 1972 par le Sénégal, la Mauritanie et le Mali. Les objectifs de cet organisme sont très ambitieux puisqu'ils ne prévoient pas moins que la construction de deux barrages et d'un port, l'aménagement d'infrastructures pour la navigation, l'irrigation de 255.000 hectares de terres agricoles et l'implantation d'industries dans le bassin du fleuve.

La première étape consistera en l'édification des deux barrages ; l'un en aval, près de Saint-Louis, à Diama ; l'autre plus important, est situé en amont, sur le territoire du Mali, à Mamantali. L'un des avantages du **barrage de Diama** sera d'empêcher les eaux salées de remonter le fleuve comme elles le font aujourd'hui au cours de la saison sèche et de permettre de rendre à la culture des espaces abandonnés à la suite d'erreur de drainage.

Le coût des deux barrages est estimé à 3,64 milliards de FF, dont 780 millions de FF pour le barrage du Diama, soit environ l'équivalent du Budget d'investissement annuel du Sénégal. Il est vrai qu'il sera couvert à 87% par l'aide étrangère (pays arabes, France, P.N.U.D., B.A.D., F.E.D., etc) dont 8% par la France.

On espère, sans trop y croire, que les erreurs commises avec la S.A.E.D. ne se répèteront pas. Il est certain en tout cas que ces projets dépassent nettement le cadre du village et même de la région et que les grandes industries agro-alimentaires s'y intéressent de très près. Le paysan y trouvera-t-il son compte ?

Les travaux doivent commencer en 1982.

II - COMMENT EMPECHER LES HOMMES DE PARTIR ?

Cette question, cruciale pour le Sénégal, a un corollaire non moins important : comment procurer un emploi à la population sans cesse croissante des villes ?

Les témoignages sur l'exode rural, la paupérisation des campagnes et l'émigration sont nombreux. R. Dumont, par exemple, de passage à Louga, ville du nord-ouest du pays, desservie par la route et le chemin de fer, a recueilli ces paroles d'un habitant : « Autrefois, il y avait des forêts tout autour. Beaucoup d'activités dans la ville ; les gens venaient vendre leurs arachides, l'huilerie employait 500 personnes et la gare était un embranchement important. Aujourd'hui, c'est le désert ; on se croirait en Mauritanie et il ne reste plus de jeunes à Louga » (1). Même situation dans les villages de

(1) R. Dumont, ouvrage cité, p. 192.

l'intérieur, notamment dans la région du Fleuve : « Dans notre pays, avant l'arrivée des Blancs, on ne sait que faire la culture. Quand on fait la récolte, on met le mil dans le grenier ; c'est avec ça qu'on vit (...). Après les Blancs sont arrivés ; ils nous ont dit de payer l'impôt ... On ne peut pas refuser. Puis l'indépendance est venue, les Blancs sont partis chez eux ; nous sommes restés chez nous. Il n'y a pas de travail ici ; on est obligé de partir en France ; si on trouve de l'argent, on rentre avec, pour pouvoir payer l'impôt » (1).

En 1975, le nombre de Sénégalais émigrés était estimé à 210.000. Selon d'autres estimations, dont l'exactitude est tout aussi douteuse, plus de 70.000 habitants de la région du Fleuve seraient en France, 80% des émigrés étant d'ailleurs des clandestins. De même, la migration à l'intérieur du pays est considérable : on estime que plus de la moitié des habitants de Dakar sont arrivés dans cette ville après 1960.

Sans doute ne faut-il pas trop compter sur l'**industrialisation** pour fournir rapidement au pays les emplois dont il manque. De 1960 à 1975, la valeur ajoutée par l'industrie sénégalaise n'est passée que de 20 % à 27 % de la valeur ajoutée de la nation et 9 % seulement de la population active étaient employés dans le secteur secondaire en 1977 (2). Malgré un code des investissements très favorable, qui permet notamment aux investisseurs étrangers de transférer librement leurs bénéfices après avoir satisfait à leurs obligations légales et de bénéficier d'assez larges exonérations fiscales, la part des bénéfices réinvestis sur place était, aux dires mêmes du chef de l'Etat, en 1977, « trop faible ». De même, l'ambition du Gouvernement sénégalais de « sénégaliser » toutes les entreprises qui pouvaient l'être (il s'agit d'ailleurs non de nationalisations au sens strict mais de constitution de sociétés d'économie mixte) n'a pas modifié, semble-t-il, profondément cette situation ; la valeur ajoutée du secteur parapublic dans l'industrie s'élevait à 21 % en 1974.

En fait, il semble bien que l'avenir du Sénégal, à horizon d'au moins deux générations soit plutôt dans son agriculture, le but étant de permettre au paysan sénégalais « de produire d'abord sa propre nourriture, et un certain surplus qui augmenterait son pouvoir d'achat, créant ainsi un débouché pour la jeune industrie » (3). Comment y parvenir ? Personne ne le sait de façon certaine, mais du moins commence-t-on à entrevoir les erreurs à éviter. De plus en plus nombreux sont ceux (4) qui jugent nécessaire d'abandonner la référence systématique aux modèles occidentaux, de modérer la taille des projets d'investissements, de fournir aux Etats une technologie simplifiée et pratique (« technologie intermédiaire ») et surtout de donner aux paysans africains la responsabilité de leur développement.

(1) Cité par C. Saglio dans « Sénégal » (Le Seuil), P. 127-7.

(2) Soit, pour 1974, 27.774 personnes.

(3) R. Dumont, ouvrage cité, p. 215.

(4) Par exemple le professeur Schumacher, auteur de « Small is beautiful », M. Guerrier, membre du Club de Rome, R. Dumont, etc.

CHAPITRE 4

LA COOPERATION AVEC LA FRANCE

D'après les statistiques pour 1979 par le ministère de la coopération, l'aide de la France au Sénégal s'élèverait à 541 millions de francs.

A l'intérieur de ce total, on peut distinguer deux masses :

1° Les crédits de l'assistance technique, c'est-à-dire la rémunération des coopérants enseignants, médecins, fonctionnaires et techniciens qui s'élève (y compris les crédits attribués par le ministère de l'éducation nationale) à 216 millions de francs, soit 40 % du total.

2° L'aide aux investissements qui atteint 182 millions de francs, dont 42 millions de francs de subventions et 140 millions de francs de prêts, soit environ un tiers du total. Le reste est réservé à la coopération militaire, à la coopération culturelle et à la recherche scientifique.

Cette répartition correspond assez bien à la manière dont la France distribue son aide en Afrique, à cette nuance près que l'aide aux investissements, en raison du caractère partiellement sahélien du Sénégal, est un peu plus importante dans ce pays qu'ailleurs.

I - L'ASSISTANCE TECHNIQUE

L'évolution de notre assistance technique a été marquée par deux tendances :

– l'une à la progression du nombre des coopérants français depuis l'indépendance jusqu'en 1979 ; c'est la tendance générale en Afrique qu'on a pu déjà noter et qui traduit les difficultés rencontrées pour réduire le nombre des coopérants en faisant place aux enseignants locaux. A l'heure actuelle, 1.069 coopérants français sont employés dans l'enseignement et 291 (dont 52 médecins) dans d'autres secteurs.

– l'autre à l'augmentation du coût de la coopération pour l'Etat Sénégalais. Celui-ci, en effet, est l'un des Etats africains qui pratiquent la politique de « globalisation » (1) en prenant en charge une partie du coût des coopérants qu'il reçoit. Or, cette prise en charge qui était déjà égale à 25 % du coût en 1977 est passée en 1980 à 43 %.

Ceci explique que par souci de rigueur budgétaire, le Gouvernement sénégalais ait souhaité une réduction des effectifs des coopérants : ils n'étaient plus que 1.360 en 1980 ; ils sont moins nombreux encore en 1981.

On comprend également que devant les effets pervers de la politique de globalisation, le Gouvernement français ait affirmé son intention d'y mettre fin.

II - L'AIDE AUX INVESTISSEMENTS.

Constituée des dons du Fonds d'aide et de coopération et des prêts de la caisse centrale de coopération économique, l'aide aux investissements est destinée au financement de projets de développement économique et social.

Cependant, compte tenu de la crise économique et financière que traverse le Sénégal, on doit également distinguer entre l'aide « courante » et l'aide exceptionnelle - bilatérale ou multilatérale - que le pays reçoit dans le cadre de son plan de redressement.

1° L'aide « courante »

Ces dernières années, l'aide publique française aux investissements sénégalais a été assurée dans une proportion très importante (les 3/4 ou plus suivant les exercices) par les prêts de la Caisse centrale de coopération économique (C.C.C.E.).

Les interventions du Fonds d'aide et de coopération (F.A.C.) demeurent importantes dans les secteurs du développement rural, de la prospection minière, de la formation et des énergies renouvelables.

Les montants des engagements pris par la C.C.C.E. et le F.A.C. pour les trois derniers exercices au titre de ce que l'on pourrait appeler l'« aide courante » aux investissements sénégalais (2) sont les suivants :

(1) Voir 2ème partie p. 20.

(2) Non compris les engagements de prêts et subventions accordés dans le cadre de l'O.M.V.S. (Barrages de Diama et Mamaoutali).

(millions de FF)

	1978	1979	1980
Subventions du F.A.C.	53,7	41,9	53
Prêts de la C.C.C.E.	160,6	140,1	128,6

On trouvera en **annexe** la liste des projets financés à l'aide de ces crédits et de ces prêts en 1979, 1980 et 1981. On observera que les opérations les plus coûteuses ne sont pas parmi les moins contestables dans leur principe ou dans l'ordre des priorités : action de la S.A.E.D. dans la vallée du Sénégal, construction de l'université de Saint-Louis (université qui doit venir doubler celle de Dakar devenue trop exigüe) ; étude en vue de l'exploitation éventuelle du gisement de fer de la Falémé. De même, si parmi les projets financés par des prêts de la C.C.C.E., on note avec intérêt les sommes engagées au profit des projets ruraux (cuvettes du delta, petits périmètres agricoles, hydraulique villageoise), on peut peut-être contester l'urgence des fonds affectés en 1979 à l'Institut national de développement rural, organisme centralisé dont l'impact au niveau des villages est assez douteux, ainsi que l'équipement de la S.O.T.R.A.C. (société des transports en commun de l'agglomération de Dakar). Il en va de même en 1980, pour les 20 millions de francs consacrés à la construction d'un hôtel.

2° L'aide exceptionnelle et le plan de redressement sénégalais.

La situation économique et financière, déjà particulièrement fragile, du Sénégal s'est fortement dégradée depuis 1978. L'année 1980 a été très difficile et la situation actuelle reste alarmante :

– Chute de la production intérieure :

Le P.I.B. a fortement diminué en 1978 (– 8 %) et la reprise de 1979 (+ 12 %) a été aussitôt suivie par une nouvelle baisse réelle de 8 % en 1980.

– Déséquilibre du commerce extérieur et de la balance des paiements :

Les déficits commerciaux ont atteint 80 milliards CFA en 1978, 96 milliards en 1979 et 106 milliards en 1980. Malgré l'accroissement des transferts courants et des mouvements de capitaux, le solde négatif de la balance des paiements a dépassé les 20 milliards en 1978, 1979 et 1980.

– Détérioration des finances publiques :

Les dépenses courantes de l'Etat ayant progressé plus rapidement que les recettes ordinaires, le déficit de fonctionnement et les dépenses d'équipement ont dû être financés par la trésorerie et par des concours extérieurs.

Fin juin 1981, les impayés des secteurs publics et parapublics dépassaient 120 milliards CFA et le service de la dette publique extérieure qui représentait 15 % des exportations en 1979 atteindra 29 % en 1981.

Pour faire face à cette dégradation économique et financière, le Sénégal a adopté fin 1979 un **plan de redressement à moyen terme (1980-1985)**.

Le plan de redressement aurait dû être renforcé en août 1980 par un programme financier de 3 ans à l'appui duquel le FMI avait autorisé un montant de tirage s'élevant à 184,8 millions DTS. Mais, les conditions imposées par le FMI n'ayant pas été satisfaites au niveau des prix et du crédit, cet accord est devenu caduc au début 1981.

En juillet 1981, le Sénégal a donc adopté un nouveau programme de redressement financier de 12 mois ayant pour objectif essentiel de limiter la dégradation financière et le déficit de la balance des paiements au cours de l'exercice 1981-1982.

Un certain nombre de mesures ont été immédiatement mises en application pour réduire le déficit des finances publiques d'environ 18,5 milliards CFA : prélèvement exceptionnel de solidarité au profit du monde rural (+4 milliards), relèvement des taux de la TVA et de la TPS (+4 milliards), augmentation de la taxe spécifique sur l'essence ordinaire et le super (+ 4 milliards), accroissement du prix des produits pétroliers (+ 3 milliards) et hausse du prix du sucre (à partir du 15 août 1981 : + 3,5 milliards).

Le Gouvernement a, d'autre part, décidé de mettre en œuvre au cours du second semestre 1981 un certain nombre de dispositions relatives à l'amélioration de l'assiette et du recouvrement des impôts, au contrôle des opérations de la caisse de péréquation, à l'inventaire des agents de l'Etat, des entreprises publiques et au contrôle rigoureux des effectifs et de la masse salariale, au renforcement du contrôle et de la rentabilité des investissements, à l'établissement d'un tableau de bord financier et de comptes consolidés des opérations de l'Etat, à l'inventaire des impayés du secteur public et parapublic et au réaménagement de la dette extérieure dans le cadre du Club de Paris.

Enfin, début 1982, différents plafonds seront fixés à l'égard du crédit intérieur et de la position nette du Gouvernement, de l'endettement extérieur, des impayés du secteur public et du déficit de la caisse de péréquation.

Dans le cadre du plan de redressement économique et financier, la France a consenti, à la suite du mémorandum d'avril 1980, une aide exceptionnelle dont la première tranche s'est élevée à 21,5 milliards CFA, comprenant :

- un prêt de la C.C.C.E. bonifié par le ministère de la Coopération et du développement de 4 milliards CFA et une avance de 7,5 milliards, remboursable sur le Stabex 1980, soit 11,5 milliards pour permettre de régler une partie des créances du secteur privé sur l'Etat (juillet 1980),

- un prêt de la C.C.C.E. de 10 milliards CFA pour financer des projets d'investissements inscrits au budget d'équipement 1980-81 (novembre 1980).

Un second mémorandum a été présenté par le Sénégal et une deuxième tranche de l'aide exceptionnelle d'un montant de 10 milliards CFA a été mise en place dans les conditions suivantes :

- Remise de dette de 4 milliards CFA au titre des charges de l'assistance technique (novembre 1980),

- Prêts de la C.C.C.E. d'un montant global de 6 milliards pour financer la reconstitution du stock de semences d'arachide (février 1981).

Enfin, la Banque Mondiale a accepté de mettre en place un prêt d'ajustement structurel de 60 millions de dollars (dont AID 30 millions de dollars et BIRD 30 millions de dollars) sous réserve de la réalisation d'un certain nombre de conditions concernant les finances publiques (rétablissement de l'équilibre budgétaire global, augmentation de l'épargne publique), le secteur parapublic (limitation des participations financières de l'Etat et du rôle des entreprises publiques, mise en place de contrats-plans et de lettres de mission, amélioration du contrôle), les investissements publics (croissance limitée mais sélective des investissements), la balance des paiements (limitation des importations aux stricts besoins de la croissance économique, augmentation et diversification des exportations), la dette extérieure (limitation du service de la dette et plafonnement des emprunts extérieurs avec priorité aux projets directement productifs), la politique des prix et des salaires (libéralisation des prix à l'exception de certains produits agricoles et biens de consommation de base, croissance limitée des salaires) et la réforme de certains organismes du secteur rural.

On mesure donc à l'énumération de ces lourds impératifs d'une inspiration technocratique et libérale évidente l'étendue des contrôles extérieurs auxquels le Gouvernement sénégalais est désormais soumis ainsi que les risques que ceux-ci font planer sur l'indépendance économique et politique du pays.

Au cours de sa séance du 21 octobre 1981, la Commission a procédé, sur le rapport de Monsieur Robert SCHMITT, rapporteur spécial, à l'examen du projet de budget pour 1982 de la Coopération (voir introduction).

La Commission a approuvé le rapport de Monsieur SCHMITT, et, sous le bénéfice des observations qu'il contient, vous propose, dans sa majorité, d'adopter les crédits du ministère de la coopération et du développement.

ANNEXES

ANNEXE I
RECAPITULATION DES APPORTS DE LA FRANCE
AUX PAYS EN DEVELOPPEMENT EN 1979

(En millions F)

	Afrique sub- saharienne	Bassin méditer- ranéen	Pays d'Amérique d'Asie et d'Océanie	DOM- TOM	Institutions multi- latérales	Total
AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT						
Aide bilatérale	3 515,0	1 212,5	1 093,8	6 031,5		11 852,8
Coopération technique et culturelle	2 291,3	802,0	379,1	3 661,2		7 133,6
Aide aux investissements	967,4	303,0	653,4	847,7		2 771,5
– dons	(527,6)	(12,3)	(58,8)	(756,5)		(1 355,2)
– prêts nets	(439,8)	(290,7)	(594,6)	(91,2)		(1 416,3)
Soutien économique et financier	256,3	107,5	61,3	1 522,6		1 947,7
<i>dont :</i>						
– (aide alimentaire)	(40,3)	(20,4)	(39)	–		(99,7)
– (consolidation de dettes, montants nets)	–	(– 13,6)	(– 17,3)	–		(– 30,9)
Aide multilatérale					2 484,3	2 484,3
(dont : prêt BEI Turquie)					(24,6)	(24,6)
Total de l'aide publique	3 515,0	1 212,5	1 093,8	6 031,5	2 484,3	14 337,1
– total des dons	(3 075,2)	(935,4)	(516,5)	(5 940,3)		(10 467,4)
– total des prêts nets	(439,6)	(277,1)	(577,3)	(91,2)		(1 385,4)
AUTRES APPORTS DU SECTEUR PUBLIC.	254	– 46,4	17,5	785,9		1 011
APPORTS PRIVES :						
Crédits à l'exportation garantis	1 171,7	2 802,8	3 686,9	–		7 661,4
Prêts et investissements	1 105,3	3 951,6	7 581,1	n.c.	1 201	13 839
Dons des organismes bénévoles	–	–	–	–		100
Total secteur privé	2 277	6 754,4	11 268	n.c.	1 201	21 600,4
TOTAL GENERAL	6 046	7 920,5	12 379,3	6 817,4	3 685,3	36 948,5

ANNEXE II

PRINCIPAUX PROJETS D'INVESTISSEMENT FINANCÉS AU SÉNÉGAL AVEC L'AIDE DE LA FRANCE

- Fonds d'Aide et de Coopération (F.A.C.)

Les trois tableaux ci-joints donnent un panorama des principaux projets financés au titre des exercices 1979 et 1980, ainsi que des décisions acquises pendant les 7 premiers mois de l'exercice 1981.

- Caisse Centrale de Coopération Économique (C.C.C.E.)

Nature de l'opération	Montant en Millions de francs	
	1 ^{er} guichet	2 ^e guichet
<u>Engagements 1979</u>		
- Matériel ferroviaire - R C F S	19,20	
- Institut National de développement rural	20,24	
- Equipement de la Société des Transports en Commun du Cap Vert - SOTRAC	29,40	
- Extension du village de vacances du Cap Skirring	2,80	
- Avances d'actionnaires à la Cie des Phosphates de Taïba - C S P T	0,77	
- Programme gouvernemental d'investissements		50,00
- Stockage de céréales	6,40	
- Investissements forestiers	4,80	
- Hydraulique villageoise	6,40	
- Augmentation du capital de la Sté Industrielle des applications de l'Energie Solaire - SINAES	0,13	
	<hr/> 90,14	<hr/> 50,00
		140,14
<u>Engagements 1980</u>		
- Programme de développement industriel	1,5	
- Construction d'un hôtel à Dakar Société nationale du Barachois	12	
- Société nationale du Barachois		8
- Etudes de faisabilité du programme d'investis- sment 1980/81 de l'Office des Postes et Télécommunications	2	
- Programme d'urgence de l'Office de radio- télévision	11	
- Investissements forestiers	14,1	
- Extension de la cimenterie de Rufisque	40	
- Extension de la cimenterie de Rufisque		40
	<hr/> 80,6	<hr/> 40
		128,6

	1 ^{er} guichet	2 ^e guichet
<u>Engagements 1981 (7 premiers mois)</u>		
- Assainissement des coopératives arachidières	1,46	
- Financement partiel d'une usine d'engrais phosphatés	60,0	60,0
- Financement partiel de la participation de la SCPA au capital d'ICS (Industries Chimiques)	11,5	11,5
- Financement partiel de la centrale électrique de Kaolack	26,0	10,0
- Programme d'investissement de la société sénégalaise des phosphates de Thiès	4,0	6,0
- Programme d'équipement de la Régie des Chemins de Fer du Sénégal	6,6	
	<hr/>	<hr/>
	109,56	87,5
		197,06

**Tableau récapitulatif des crédits
accordés par le Comité Directeur
du Fonds d'Aide et de Coopération en 1979
à la République du Sénégal**

Intitulé des projets	Montant
Développement rural :	
– Unités expérimentales du Siné-Saloum (déc. 55/CD/79 du 21/12/78)	1 000 000
– Appui à l'Institut sénégalais de recherches agricoles (I.S.R.A.) (déc. 56/CD/79 du 21/12/78)	1 000 000
– Opération de développement de la vallée du fleuve Sénégal (SAED) (déc. 214/CD/79 du 24/7/79)	6 800 000
– Projet formation dans l'opération de développement de la vallée du fleuve Sénégal (déc. 237/CD/79 du 11/1/80)	825 000
– Assistance technique à la SAED (déc. 238/CD/79 du 11/1/80)	2 375 000
– Participation aux travaux d'aménagement du projet DEBI-LAMPSAR (déc. 239/CD/79 du 11/1/80)	2 000 000
Équipement sanitaire et social :	
– Aide à la santé publique (déc. 215/CD/79 DU 24/7/79)	1 100 000
Enseignement et formation :	
– Formation du personnel communal et régional (2 ^e tranche) (déc. 57/CD/79 du 21/12/78)	1 740 700
– Formation et promotion en milieu professionnel (déc. 216/CD/79 du 24/7/79)	1 100 000
– Dakar-Marine : formation du personnel (1 ^{re} tranche) (déc. 217/CD/79 du 24/7/79)	1 100 000
– Participation forfaitaire à la construction de l'université de Saint-Louis (3 ^e tranche) (déc. 240/CD/79 du 11/1/80)	10 000 000
Dépenses générales et de contrôle :	
– Équipements pour la Sûreté Nationale de Dakar (déc. 58/CD/79 du 21/12/78)	1 200 000
	30 140 700

**Tableau récapitulatif des crédits
accordés par le Comité Directeur
du Fonds d'Aide et de Coopération en 1980
à la République du Sénégal**

Intitulé des projets	Montant
Développement rural :	
– Création d'un service hydrogéologique national (3 ^e tranche) (déc. 103/CD/80 du 11/1/80)	1 300 000
– Assistance technique à la SAED (déc. 264/CD/80 du 8/7/80)	6 923 000
– Projet formation dans l'opération de développement de la vallée du fleuve Sénégal (déc. 265/CD/80 du 8/7/80)	627 000
– Contrôle des travaux d'aménagement hydro-agricole de la cuvette Kassak Nord (déc. 266/CD/80 du 8/7/80)	300 000
– Participation aux travaux d'aménagement du projet Lampsar (3 ^e tranche) (déc. 267/CD/80 du 8/7/80)	2 000 000
– Actions de pré vulgarisation en machinisme agricole (déc. 268/CD/80 du 8/7/80)	150 000
– Intensification de la production céréalière au Sénégal Oriental (déc. 269/CD/80 du 8/7/80) (2 ^e tranche)	2 000 000
– Participation au programme de développement de l'élevage en zone sylvopastorale (SODESP) (déc. 270/CD/80 du 8/7/80)	2 000 000
– Unités expérimentales du Sine-Saloum (déc. 275/CD/80 du 8/7/80)	800 000
– Appui à l'institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA) (déc. 365/CD/80 du 24/10/80)	1 400 000
– Défense des cultures (2 ^e tranche) (déc. 366/CD/80 du 24/10/80)	2 800 000
Développement industriel et minier :	
– Recherches de phosphates (1 ^{re} tranche) (déc. 104/CD/80 du 11/1/80)	3 400 000
– Financement du pilotage des études minières et étude de factibilité des transports (1 ^{re} tranche) – Exploitation des gisements de fer de La FALEME (déc. 105/CD/80 du 11/1/80)	5 200 000
– Tourisme rural intégré (déc. 271/CD/80 du 8/7/80)	454 000
Infrastructure :	
– Étude du réseau des lignes téléphoniques de Dakar (déc. 272/CD/80 du 8/7/80)	3 500 000
– Étude du doublement de la conduite d'alimentation en eau entre l'usine du point B et les réservoirs des Famelles à Dakar (déc. 273/CD/80 du 8/7/80)	500 000
Équipement sanitaire et social :	
– Aide à la santé publique (déc. 274/CD/80 du 8/7/80)	2 000 000

(Suite page suivante.)

**Tableau récapitulatif des crédits
accordés par le Comité Directeur
du Fonds d'Aide et de Coopération en 1980
à la République du Sénégal**

Intitulé des projets	Montant
Enseignement et formation :	
– Dakar-Marine : formation du personnel (2 ^e tranche) (déc. 106/CD/80 du 11/1/80)	2 400 000
– Formation du personnel communal et régional (3 ^e tranche) (déc. 149/CD/80 du 13/3/80)	2 000 000
– Programme de recherche appliquée et de rénovation pédagogique à l'École Nationale d'Économie Appliquée (E.N.E.A.) de Dakar (déc. 367/CD/80 du 14/10/80)	440 000
Formation culturelle et information :	
– Appui à l'équipement de l'Office de Radio-Télévision (O.R.T.S.) (déc. 368/CD/80 du 24/10/80)	4 750 000
	44 944 000

**Tableau récapitulatif des crédits
accordés par le Comité Directeur
du Fonds d'Aide et de Coopération en 1981
à la République du Sénégal**

Intitulé des projets	Montant
Développement rural :	
– Unité expérimentale de reboisements sous irrigation (2 ^e tranche) (déc. 122/CD/81 du 15/1/81)	880 000
– Appui à l'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (2 ^e tranche, 2 ^e partie) (déc. 199/CD/81 du 3/4/81)	800 000
– Étude d'aménagement hydroagricole en moyenne Casamance (déc. 200/CD/81 du 3/4/81)	2 000 000
– Participation au programme « semences d'arachides » (déc. 201/CD/81 du 3/4/81)	1 600 000
– Assistance technique à la S.A.E.D. (dec. 202/CD/81 du 3/4/81)	10 000 000
– Reboisements industriels (1 ^{re} tranche - 2 ^e phase) (déc. 203/CD/81 du 3/4/81) ..	2 500 000
– Création d'un service hydrogéologique national (4 ^e tranche) (déc. 315/CD/81 du 31/7/81)	1 500 000
Développement industriel et minier :	
– Exploitation des gisements de fer de La FALEME : études de factibilité (2 ^e tranches) (déc. 123/CD/81 du 15/1/81)	5 800 000
– Plan minéral (déc. 244/CD/81 du 3/4/81)	2 300 000
Équipement sanitaire et social :	
– Aide à la santé publique : modernisation de l'hôpital de Ziguinchor (déc. 245/CD/81 du 3/4/81)	3 000 000
Enseignement et formation :	
– Dakar Marine : formation du personnel (3 ^e tranche) (déc. 124/CD/81 du 15/1/81)	2 800 000
– Formation du personnel communal et régional (4 ^e tranche) (déc. 125/CD/81 du 15/1/81)	2 000 000
	35 180 000